

RAPPORT

Rome,
Italie
22-26
septembre
2003

Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin

Trente-septième Session



**Rapport
du
Comité FAO de lutte contre
le criquet pèlerin**

Trente-septième Session

Rome, Italie, 22-26 septembre 2003

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
Rome, 2003

TABLE DES MATIERES

Page

LISTE DES ABRÉVIATIONS	1
LISTE DES RECOMMANDATIONS	2
INTRODUCTION.....	3
BUREAU	4
ORDRE DU JOUR.....	4
EXPOSES, DEBATS ET RECOMMANDATIONS	4
• Situation acridienne et prévisions: octobre 2001 à septembre 2003	5
• Contributions des données SPOT VEGETATION à l'amélioration du suivi de la végétation des zones désertiques.....	5
• Application des recommandations de la trente-sixième session du Comité	7
• Etat d'avancement d'EMPRES et orientations.....	8
• Bourses de recherche du Comité de lutte contre le criquet pèlerin	11
• Appui à la recherche et à la création d'une base de données.....	11
• Rapports des Commissions régionales de lutte contre le criquet	13
• Prochaine réunion du Groupe technique du Comité	15
• Rapports des organisations régionales de lutte antiacridienne.....	16
• Fonds fiduciaire international 9161: contributions, dépenses et plan de travail ...	17
• Questions diverses.....	19
• Date et lieu de la prochaine session	20
• Adoption du rapport	20
• Clôture de la session.....	20

ANNEXES

- I. LISTE DES PARTICIPANTS
- II. ORDRE DU JOUR APPROUVÉ
- III. CRIQUET PÈLERIN: SITUATION ET PRÉVISIONS:
OCTOBRE 2001 À SEPTEMBRE 2003
- IV. FONDS FIDUCIAIRE INTERNATIONAL 9161:
CONTRIBUTIONS, DÉPENSES ET PLAN DE TRAVAIL

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AELGA	<i>African Emergency Locust and Grasshopper Assistance (USA)</i>
AGP	Division de la production végétale et de la protection des plantes (FAO)
AGPP	Service de la protection des plantes (FAO)
BAD	Banque africaine de Développement
CFP	<i>Country Focus Programme</i>
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Montpellier, France)
CLAA	Centre de lutte anti-acridienne (Nouakchott, Mauritanie)
CLCPANO	Commission FAO de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du nord-ouest
CLCPRO	Commission FAO de lutte contre le Criquet pèlerin en Région occidentale
CRC	Commission FAO de lutte contre le Criquet pèlerin en Région Centrale
DGPS	<i>Differential Global Positioning System</i>
DLCC	Comité FAO de lutte contre le Criquet pèlerin
DLCO-EA	Organisation de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique de l'Est
DLIS	<i>Desert Locust Information Service (FAO)</i>
DLCCTG	<i>DLCC Technical Group</i>
ELO	<i>EMPRES Liaison Officer</i>
Elocust	Système de collecte et de transmission électronique des données
EMPRES	Système de prévention des urgences pour les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (FAO)
EMPRES/CR	Programme EMPRES Région Centrale
EMPRES/WR	Programme EMPRES Région Occidentale
EU	Union Européenne
FAO	Organisation des Nations-Unies pour l'agriculture et l'alimentation
GPS	<i>Global Positioning System</i>
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit Organisme allemand de coopération technique, Eschborne, Allemagne
ICIPE	<i>International Centre for Insect Physiology and Ecology (Nairobi, Kenya)</i>
IGR	<i>Insect Growth Regulator</i>
LOCUSTOX	<i>Project on Environmental Impact of Locust Control (Dakar, Sénégal)</i>
LUBILOSA	Projet de lutte biologique contre les locustes et les sauteriaux (Cotonou, Benin)
NPO	<i>National Professional Officer</i>
OCLALAV	Organisation commune de lutte anti-acridienne et de lutte anti-aviaire, Dakar
PAN	<i>Phenyl-aceto-nitrile</i>
PPD	<i>Plant Protection Department (National)</i>
PRG	<i>Pesticide Referee Group (FAO)</i>
PRIFAS	Unité d'acridologie opérationnelle du Programme protection des cultures, Cirad-amis (Montpellier, France)
RAMSES	<i>Reconnaissance And Management System of the Environment of <u>Schistocerca</u></i>
RP	Programme Régulier (FAO)
SOP	<i>Standard Operating Procedures</i>
TF	Fonds fiduciaires
ULV	<i>Ultra Low Volume</i>
USAID	<i>United States Agency for International Development</i>
WAU	<i>Wageningen Agricultural University</i>

LISTE DES RECOMMANDATIONS

1. Le Comité a **RECOMMANDÉ** qu'un effort particulier soit déployé d'urgence pour étudier les répercussions que cette situation pourrait avoir sur la dynamique des populations de criquets pèlerins et sur la végétation à laquelle était associée cette espèce. En outre, le Comité a reconnu que les conditions étaient également très favorables à la reproduction acridienne dans des secteurs étendus de l'habitat traditionnel du criquet pèlerin dans les deux autres régions, même si les populations acridiennes étaient très peu nombreuses, et il a **RECOMMANDÉ** que les unités nationales de lutte antiacridienne dans les pays les plus concernés restent vigilantes et procèdent régulièrement à des prospections pendant les mois suivants.
2. Le Comité a aussi **RECOMMANDÉ** que le Groupe technique du Comité de lutte contre le criquet pèlerin examine la nécessité de procéder à des études des facteurs responsables de cette pluviométrie exceptionnelle et des liens possibles entre les changements climatiques et la dynamique et la répartition des populations de criquet pèlerin.
3. En ce qui concerne les fausses alertes acridiennes diffusées par la presse, il a été **RECOMMANDÉ** aux unités nationales de lutte antiacridienne de traiter ce problème lorsque leur presse nationale était concernée, et au Secrétariat de demander l'aide du bureau de presse de la FAO pour faire une démarche auprès de la presse internationale, l'encourageant à vérifier ses données avec la FAO avant de mettre en circulation des articles sur le criquet pèlerin.
4. Les délégués ont de nouveau indiqué qu'ils craignaient que les archives sur le criquet pèlerin détenues par l'OCLALAV ne disparaissent. Le Comité a **RECOMMANDÉ** au Secrétariat, au nom du Comité de lutte contre le criquet pèlerin, de s'adresser à l'OCLALAV afin de constituer une base de données électronique des archives comme cela avait été fait pour les archives détenues par la FAO, et au Comité de lutte contre le criquet pèlerin de prendre à sa charge une partie des coûts, sous réserve des fonds disponibles.
5. Le Comité a **RECOMMANDÉ** que les pays membres et le programme EMPRES continuent à encourager la recherche et les essais opérationnels en utilisant des solutions de remplacement des pesticides chimiques, comme *Metarhizium* et PAN, et que le Groupe consultatif sur les pesticides soit invité à donner son avis sur leur validité.
6. Le Comité a également **RECOMMANDÉ** que le programme EMPRES soit étendu le plus rapidement à la région orientale.

7. Le Comité a **RECOMMANDÉ** de poursuivre l'octroi des bourses de recherche en se concentrant sur la région occidentale, comme prévu par le système de rotation.
8. Le Comité a été informé du fait que les contributions fournies par le consultant pour les questions de RAMSES et de télédétection prendraient fin en décembre 2003. Les participants ont fait noter avec forte préoccupation que sans cet appui, ces éléments cruciaux de l'alerte précoce pourraient bien ne plus fonctionner convenablement ou ne pas être durables et qu'il ne serait pas possible de diffuser ces technologies dans les pays qui ne les avaient pas encore reçues. Le Comité a **FORTEMENT RECOMMANDÉ** que la FAO trouve les moyens de maintenir cet appui au moins dans un avenir prévisible.
9. Le délégué des États-Unis a suggéré la possibilité de fusionner la Commission pour l'Asie du Sud-Ouest et la Commission pour la région centrale. Après de longs débats, il a été **RECOMMANDÉ** que les États membres de ces deux commissions envisagent les avantages et inconvénients d'une telle fusion lors de leur prochaine session, en 2004. Il a été noté qu'aucune proposition de fusion n'avait été faite entre les Commissions pour la région centrale et orientale et qu'en général, les Commissions existantes avaient été créées pour que chacune d'entre elles puisse affronter les situations spécifiques liées à la présence du criquet pèlerin dans leur propre région.
10. Le Comité a **RECOMMANDÉ** au Secrétariat de consulter les membres du Groupe technique du Comité de lutte contre le criquet pèlerin à la fois sur les thèmes retenus pour les débats et sur l'organisation proposée. Le Secrétariat devra donner suite à toute décision générale concernant l'organisation.
11. Le Comité a **RECOMMANDÉ** que la contribution annuelle de tous les États membres, y compris celle de la République islamique d'Iran, reste inchangée. Compte tenu des difficultés rencontrées par la République islamique d'Iran, le Comité a **RECOMMANDÉ** qu'il soit demandé à ce pays de régler, en trois tranches, 25 pour cent de ses arriérés de contribution, auquel cas la quatrième tranche serait annulée. Il a en outre été **RECOMMANDÉ** que les États membres fournissent des efforts supplémentaires pour payer dans les délais leurs contributions annuelles et pour régler, autant que possible, leurs arriérés avant la prochaine session du Comité, de manière à ce que ce dernier puisse disposer de fonds suffisants pour maintenir l'élan qui avait été imprimé entre 2001 et 2003.
12. Le Comité a **RECOMMANDÉ** que tout solde de trésorerie supplémentaire susceptible d'être dégagé en 2004/2005 serve à renforcer les budgets des opérations de prospection, du programme EMPRES et de la formation.
13. Le Président a proposé de remercier M. Hafraoui, dont la contribution à la lutte contre le criquet pèlerin resterait gravée dans les mémoires. Le Comité a appuyé cette proposition à l'unanimité et a **RECOMMANDÉ** que le DLCC invite Mr. Hafraoui à sa prochaine session en vue de lui remettre une médaille de reconnaissance.

INTRODUCTION

1. À sa trente-sixième session, tenue à Rome du 24 au 28 septembre 2001, le Comité de lutte contre le criquet pèlerin de la FAO est convenu que la trente-septième session se tiendrait à Rome à une date devant être arrêtée par le Directeur général de la FAO. La période retenue a été du 22 au 26 septembre 2003 et le Directeur général a, en conséquence, adressé des invitations aux gouvernements et aux organisations compétentes.
2. On trouvera à l'Annexe I une liste des participants.
3. La session a été ouverte au nom du Directeur général par Mme Louise O. Fresco, Sous-Directrice générale chargée du Département de l'agriculture. Mme Fresco a souhaité chaleureusement la bienvenue aux participants à la session. Elle a indiqué que la FAO continuait à attacher une grande importance à son rôle de coordonnatrice mondiale de la lutte raisonnée contre le criquet pèlerin, comme en témoignent la mise sur pied du Comité de lutte contre le criquet pèlerin, qui est le principal organe qui donne des avis à la FAO sur le criquet pèlerin, et l'appui qu'elle fournit aux trois commissions régionales de lutte antiacridienne. La FAO a également mis en place le Programme spécial EMPRES dont un volet est exclusivement consacré au criquet pèlerin.
4. Mme Fresco s'est déclarée préoccupée par le fait que de vastes zones de l'aire de répartition du criquet pèlerin avaient reçu des pluies abondantes pendant les trois mois précédents et que les conditions y étaient favorables à la reproduction. Il a également été reconnu que si les pluies cessaient, le nombre des acridiens ne deviendrait probablement pas significatif, mais que si elles continuaient, les conditions actuelles pouvaient être le point de départ d'une activité acridienne accrue. L'incertitude était partie intégrante de la lutte raisonnée contre le criquet pèlerin, mais un suivi régulier par les pays concernés aiderait à réduire les possibilités de survenue de phénomènes imprévus.
5. Mme Fresco a noté que depuis la dernière session du Comité, il y avait eu deux événements à signaler. Le premier était l'élaboration du programme EMPRES pour la région occidentale qui devait devenir pleinement opérationnel au début de 2004. Elle a remercié la Banque africaine de développement et le Gouvernement italien de leurs contributions qui étaient au stade final de l'approbation. Le deuxième événement était la constitution de la nouvelle Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO). La deuxième réunion de la CLCPRO s'était tenue en juin 2002 à Alger et avait été ouverte par le Directeur général. Mme Fresco était également présente et elle avait fait remarquer l'importance de cette réunion qui avait permis de réunir des pays du nord et du sud du Sahara, dans le cadre de l'effort visant à rendre plus efficace la lutte préventive.
6. Mme Fresco a présenté une médaille d'argent au docteur Lukas Brader en reconnaissance de son importante contribution à la lutte raisonnée contre le criquet pèlerin, en particulier pendant le fléau de 1986-89, et à la protection des végétaux en général pendant toute sa carrière.

7. Mme Fresco a ensuite indiqué que la trente-septième session du DLCC marquait également le cinquantième anniversaire de la participation de la FAO à la lutte raisonnée contre le criquet pèlerin, qui avait commencé en 1951 avec la mise en place d'un Comité consultatif sur la lutte antiacridienne, qui était devenu par la suite le DLCC. Elle a fait observer que la différence entre la lutte antiacridienne de 1951 et celle de 2003 était remarquable. Il y a 50 ans, en cas d'attaque d'essaims d'acridiens, les agriculteurs n'avaient pas d'autre moyen de lutte que d'allumer des feux produisant beaucoup de fumée et de faire beaucoup de bruit avec des boîtes de conserve, tandis que les États utilisaient des moyens de lutte chimique sous forme de poudre d'organochlorés et de produits à base d'arsenic appliqués à la main. En 2003, les pulvérisations aériennes sont au point depuis longtemps et la FAO et ses partenaires déploient de grands efforts pour que la lutte antiacridienne respecte le plus possible l'environnement en réduisant la quantité de pesticides chimiques nécessaire et en ayant recours aux pesticides biologiques. Elle a indiqué que la FAO était en train de parrainer des traitements à l'aide de pesticides biologiques contre le criquet nomade en Tanzanie et que l'on espérait que cela constituerait un nouveau progrès vers une lutte antiacridienne « écologique » à l'avenir.
8. Mme Fresco a rappelé aux participants que la Direction générale de la FAO comptait sur le Comité de lutte contre le criquet pèlerin pour formuler des recommandations guidant la FAO dans ses efforts de coordination et de lutte raisonnée contre le criquet pèlerin. Elle a souhaité aux participants des travaux fructueux, a indiqué qu'elle attendrait avec intérêt de lire les recommandations qui seraient formulées et a déclaré la session ouverte.
9. Mme Fresco a annoncé que, comme il avait été convenu à la trente-sixième session, une médaille de célébration du cinquantième anniversaire avait été frappée. Elle a remis une médaille, sur laquelle est gravé le nom du pays, aux représentants de tous les pays présents.

BUREAU

10. Les membres suivants du Bureau ont été élus:
Président: M. Prem Narain (Inde)
Vice-Président: M. N. Sicilima (Tanzanie)
Comité de rédaction: M. Y. Garba (Niger), M. M. Lecoq (France), M. A. Van Huis (Pays-Bas)

ORDRE DU JOUR

11. L'ordre du jour tel qu'adopté est reproduit à l'Annexe II.

EXPOSÉS, DÉBATS ET RECOMMANDATIONS

Situation acridienne et prévisions: octobre 2001 à septembre 2003

12. La situation acridienne est restée calme depuis la dernière session du Comité. Il y a eu de petits foyers de reproduction dans quelques pays des régions occidentale et centrale à la fin de 2001, puis en 2002. Des opérations limitées de lutte ont été menées contre les populations acridiennes au Mali (octobre 2001), au Maroc (juin 2002), au Yémen (octobre 2002), au Niger (novembre 2002) et en Algérie (au printemps et en été 2003). Cette année, les pluies ont été particulièrement abondantes dans la plupart des aires de reproduction estivale d'Afrique de l'Ouest, du Soudan et le long de la frontière indo-pakistanaise depuis juillet, rendant les conditions extrêmement favorables à la reproduction. Si l'on n'a observé jusqu'ici que des ailés épars dans certains des pays, la reproduction sera probablement plus étendue que ces dernières années, entraînant une augmentation des effectifs acridiens dans les prochains mois. Il est recommandé de procéder à des prospections régulières afin de suivre de très près l'évolution de la situation. Le texte intégral de cet exposé est reproduit à l'Annexe III.
13. Dans les débats qui ont suivi, le délégué de l'**Égypte** a indiqué que son pays avait souffert d'une sécheresse prolongée. De ce fait, le criquet pèlerin n'était plus présent que dans les zones irriguées du sud-ouest, où un habitat favorable aux acridiens et aux sauteriaux avait été créé, mais où les criquets étaient peu nombreux. Le délégué de l'**Arabie saoudite** a déclaré que des prospections étaient en cours dans le sud et l'ouest, où les pluies avaient été abondantes. Jusqu'à maintenant, il n'avait pas été trouvé de criquet pèlerin, mais les équipes étaient en alerte. Le délégué du **Maroc** a indiqué qu'il y avait eu des orages dans le sud qui avaient créé des conditions favorables et des équipes avaient été envoyées sur place, car les conditions de cette zone étaient probablement favorables au criquet pèlerin. Le délégué du **Niger** a dit qu'il y avait eu depuis août et qu'il y avait encore des pluies exceptionnelles dans les aires traditionnelles de reproduction du criquet pèlerin dans le nord de son pays. Des équipes de prospection étaient en train d'inspecter les zones de végétation verte et rendraient très bientôt leurs conclusions. Le délégué de l'**Algérie** a également évoqué les fortes pluies tombées dans le sud depuis juillet et il a noté que l'agriculture était en expansion dans cette région, ce qui pourrait attirer les acridiens et/ou susciter des signalements des agriculteurs si leurs cultures étaient attaquées. Le Secrétaire de la Commission de la région centrale a indiqué que pour l'instant, la situation acridienne était calme et qu'une équipe de prospection au **Soudan**, de retour depuis peu, n'avait trouvé que quelques acridiens.
14. Le Secrétaire de la Commission de la région occidentale a indiqué qu'il pensait, avec d'autres spécialistes de la région, que les deux mois suivants pourraient être critiques. Si les conditions de l'environnement restaient favorables suffisamment longtemps pour encourager une nouvelle reproduction, et que la végétation séchait ensuite, il était possible que des populations d'acridiens se regroupent suffisamment pour amorcer la grégarisation. Il a estimé qu'il faudrait suivre de très près l'évolution de la situation pour s'assurer que cette grégarisation ne se produisait pas.
15. Le délégué de l'**Érythrée** a fait remarquer que la frontière de l'Érythrée ne figurait pas sur les cartes utilisées pour cet exposé. Il a été expliqué que les cartes provenaient

d'une société commerciale qui, à l'évidence, n'était pas à jour. Il a été convenu de demander à cette société de fournir des cartes à jour du pays.

16. Les participants ont débattu du problème de l'inexactitude des articles de presse faisant état de foyers acridiens, qui étaient source de confusion et d'inquiétude inutiles. Souvent, lorsqu'il y avait une pullulation de sauteriaux, elle était immédiatement évoquée dans la presse comme une pullulation de criquets pèlerins. Cela entraînait une avalanche de questions adressées aux fonctionnaires nationaux chargés des acridiens et souvent au siège de la FAO, auxquels on demandait des éclaircissements sur la situation.
17. M. Cressman, qui présentait l'exposé, a confirmé que pour réussir, la lutte préventive dépendait surtout d'un suivi approprié des habitats acridiens qui avaient reçu des pluies abondantes. Il a souligné que les unités de lutte antiacridienne ne devaient jamais compter uniquement sur les agriculteurs pour faire rapport sur les concentrations d'acridiens car ces signalisations pouvaient être reçues trop tard pour permettre une action préventive efficace. Les participants ont noté que la limite nord de la végétation verte se situait cette année plus au nord que d'habitude en août et septembre. Le délégué mauritanien a estimé qu'il faudrait étudier les facteurs qui avaient contribué à la pluviométrie exceptionnelle. Le délégué néerlandais a estimé que tout lien entre cette limite nord et les changements climatiques mondiaux méritait aussi d'être étudié.
18. En conclusion, il a été noté que les précipitations reçues en 2003 avaient été tout à fait exceptionnelles dans la région occidentale, certains pays ayant reçu plus de pluie qu'en plusieurs dizaines d'années. En conséquence, le Comité a **RECOMMANDÉ** qu'un effort particulier soit déployé d'urgence pour étudier les répercussions que cette situation pourrait avoir sur la dynamique des populations de criquets pèlerins et sur la végétation à laquelle était associée cette espèce. En outre, le Comité a reconnu que les conditions étaient également très favorables à la reproduction acridienne dans des secteurs étendus de l'habitat traditionnel du criquet pèlerin dans les deux autres régions, même si les populations acridiennes étaient très peu nombreuses, et il a **RECOMMANDÉ** que les unités nationales de lutte antiacridienne dans les pays les plus concernés restent vigilantes et procèdent régulièrement à des prospections pendant les mois suivants.
19. Le Comité a aussi **RECOMMANDÉ** que le Groupe technique du Comité de lutte contre le criquet pèlerin examine la nécessité de procéder à des études des facteurs responsables de cette pluviométrie exceptionnelle et des liens possibles entre les changements climatiques et la dynamique et la répartition des populations de criquet pèlerin.
20. En ce qui concerne les fausses alertes acridiennes diffusées par la presse, il a été **RECOMMANDÉ** aux unités nationales de lutte antiacridienne de traiter ce problème lorsque leur presse nationale était concernée, et au Secrétariat de demander l'aide du bureau de presse de la FAO pour faire une démarche auprès de la presse internationale, l'encourageant à vérifier ses données avec la FAO avant de mettre en circulation des articles sur le criquet pèlerin.

Application des recommandations de la trente-sixième session du Comité

21. Dix-sept recommandations avaient été formulées à la dernière session du Comité. Chacune d'entre elles a été examinée par le Secrétariat et les progrès réalisés ont été communiqués au Comité. Un complément d'information a été fourni par les participants, lorsque des personnes ou d'autres organisations avaient été associées à la mise en oeuvre de telle ou telle recommandation.
22. Le délégué néerlandais a précisé que l'étude de Wageningen, financée par les Pays-Bas au titre de contribution au programme EMPRES-région centrale, visait à élucider la relation qui existe entre les habitats et la répartition dans l'espace des populations de criquet pèlerin solitaire dans les plaines côtières du Soudan. La thèse de doctorat à ce sujet devait être terminée et publiée pour décembre 2003.
23. La version française des directives concernant le criquet pèlerin était maintenant prête et les délégués qui le souhaitaient pouvaient en recevoir un exemplaire. La distribution complète de la version française aux unités nationales de lutte antiacridienne prendrait un mois environ. Un prototype de la version arabe pouvait être consulté par les délégués. Des exemplaires seraient imprimés et distribués dans deux mois environ.
24. Le Secrétaire de la Commission de la région centrale a indiqué que le « formulaire de suivi des pulvérisations » avait été traduit d'anglais en arabe et distribué à tous les pays concernés. Ce formulaire avait également été traduit en français. La remontée d'informations de la région centrale, du fait de l'absence d'opérations de lutte, avait été limitée à diverses sessions de formation pendant lesquelles les formulaires avaient été utilisés dans le cadre de simulations d'opérations de lutte. Les opérateurs les avaient initialement trouvés difficiles à utiliser, mais avec un peu de pratique, ils s'y étaient habitués.
25. Le délégué de l'Inde a fait remarquer que des exposés seraient faits sur les activités d'EMPRES dans les régions occidentale et centrale, mais il n'y avait pas de point de l'ordre du jour concernant la région orientale (Afghanistan, Inde, Iran (République islamique d'), Pakistan). Les trois derniers pays étaient les plus importants pour le criquet pèlerin. Ils étaient relativement bien dotés en moyens, mais avaient besoin de l'aide d'EMPRES, essentiellement pour moderniser leurs technologies et fournir une formation en la matière. Le Secrétariat s'était adressé à un certain nombre de donateurs, mais seuls l'Australie et les États-Unis d'Amérique avaient fait part de leur intérêt. Ces deux donateurs avaient été invités à la dernière session de la Commission, tenue à Islamabad (Pakistan), en décembre 2002. Un observateur australien était présent. Une demande d'aide à l'Australie émanant de la Commission était encore à l'examen.
26. Le délégué de la Tanzanie a indiqué que son pays était très satisfait de l'aide fournie par la FAO pour la lutte contre le criquet nomade faisant appel au pesticide biologique *Metarhizium*, et qu'il se réjouissait que cette activité contribue à améliorer la lutte antiacridienne. Le délégué de la Mauritanie, notant que le DGPS avait été utilisé avec succès en Tanzanie, a demandé des précisions quant à savoir si ce matériel coûteux était vraiment nécessaire ou si un simple GPS amélioré suffirait. Le Secrétariat a indiqué que dans la plupart des pays, la pulvérisation aérienne était assurée sous

contrat. L'incorporation du DGPS dans les spécifications nécessaires ne ferait pas varier sensiblement le prix. Si certains pays avaient leurs propres avions, il faudrait s'efforcer de trouver un appui des donateurs afin qu'ils soient dotés du DGPS s'ils avaient des probabilités d'être utilisés pour la lutte antiacridienne. Bien que le DGPS soit relativement coûteux (environ 23 000 dollars EU par avion), les économies découlant d'applications plus efficaces nécessitant des quantités moindres de pesticides permettraient d'amortir très rapidement cet investissement. Pour les pulvérisations au sol, cependant, il était entendu que le GPS était probablement suffisant.

27. Le délégué de la Syrie a fait part de sa préoccupation au sujet des quelques pays qui ne s'acquittaient toujours pas de leurs obligations en ce qui concerne les prospections d'alerte rapide et de la probabilité de la survenue de pullulations ou de retours offensifs dans ces pays qui pouvait poser de graves problèmes aux pays voisins. Le Comité a noté que le programme EMPRES, ainsi que les commissions, s'efforçaient de régler ce problème. Dans la région centrale, où EMPRES était opérationnel depuis 1997, seuls un ou deux pays ne s'acquittaient pas de la totalité de leurs obligations. Dans la région occidentale, on avait commencé à apporter les améliorations nécessaires et, si la région recevait l'appui attendu des donateurs, toute défaillance serait rapidement surmontée.
28. Les délégués ont de nouveau indiqué qu'ils craignaient que les archives sur le criquet pèlerin détenues par l'OCLALAV ne disparaissent. Le Comité a **RECOMMANDÉ** au Secrétariat, au nom du Comité de lutte contre le criquet pèlerin, de s'adresser à l'OCLALAV afin de constituer une base de données électronique des archives comme cela avait été fait pour les archives détenues par la FAO, et au Comité de lutte contre le criquet pèlerin de prendre à sa charge une partie des coûts, sous réserve des fonds disponibles.
29. Le Comité a reconnu l'effort considérable qui avait été fait pour la production des versions arabe et française des directives en matière de criquet pèlerin et il s'est félicité de cette réalisation.

État d'avancement d'EMPRES et orientations

a) Région centrale

30. Le Coordonnateur du programme d'EMPRES pour la région centrale (EMPRES/RC) a donné un bref aperçu de l'historique et des objectifs du programme qui est devenu un programme de terrain à part entière en 1997 et arrive maintenant à la fin de sa deuxième phase, en décembre 2003. Il a décrit les réalisations obtenues à ce jour et a signalé qu'une mission d'évaluation indépendante avait recommandé en février 2003 d'enchaîner sur une troisième phase de trois ans, qui s'attacherait principalement à assurer la durabilité des activités et des résultats d'EMPRES. Un atelier de planification participative s'est tenu à Rome en mai 2003 avec des participants provenant des pays de l'aire du criquet pèlerin, des donateurs et des fonctionnaires de la FAO. Cette réunion a abouti à l'établissement d'un document de mise en oeuvre de la Phase III dont des copies ont été distribuées aux membres du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin. Le document prévoyait une évaluation au début de la troisième année et si celle-ci constatait des progrès satisfaisants, la Phase III serait la

dernière phase pour la région centrale. On estime que les ressources budgétaires requises pour la Phase III étaient de 3,5 millions de dollars EU. Le Coordonnateur a précisé que si les donateurs actuels du programme EMPRES/RC, à savoir les Pays-Bas, la Suisse et les États-Unis d'Amérique maintenaient leur appui et que la FAO apportait une contribution sur ses ressources propres, il resterait encore un déficit à couvrir, représentant environ la moitié du budget requis. De nouveaux donateurs devraient se manifester de toute urgence pour assurer la viabilité de la Phase III.

b) Région occidentale

31. Le Secrétaire de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale, qui remplit également les fonctions de coordonnateur du programme d'EMPRES pour la région occidentale (EMPRES/RO) a rendu compte des différentes activités réalisées dans la région dans le cadre d'EMPRES depuis la dernière session du Comité, notamment: formation de la nouvelle Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale, comprenant les neuf pays intéressés par les mesures de lutte préventive, nombreux contacts avec des donateurs potentiels susceptibles d'appuyer EMPRES/RO, organisation de la première réunion des chargés de liaison d'EMPRES dans la région, début de l'installation de RAMSES, *elocust* et accès aux images satellitaires dans plusieurs pays, et organisation de plusieurs activités de formation.
32. Les contacts avec les donateurs ont abouti à la convocation d'une réunion de donateurs accueillie par la France en juillet 2003. Il est apparu à cette occasion que la Banque africaine de développement (BAfD) était disposée à fournir un don important à EMPRES/RO, que les États-Unis auraient probablement poursuivi leur appui même si l'on ne savait pas encore à quel niveau, et que la France pourrait probablement apporter une contribution à partir de 2004. L'Italie, qui n'était pas représentée à la réunion, avait également indiqué qu'elle pourrait fournir un appui. Des contacts séparés avaient également été pris avec la Libye et la Banque islamique de développement et les pourparlers étaient encore en cours.
33. **Vers la fin de la réunion, le Comité a appris que le Conseil d'administration de la BAfD, à sa réunion du 24 septembre 2003, avait approuvé un don de l'ordre de 5 millions de dollars EU en faveur d'EMPRES/RO. Les États Membres du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin se sont vivement réjouis de cette nouvelle et ont demandé au Secrétariat d'envoyer un message au Président de la BAfD pour le remercier chaleureusement.**
34. Plusieurs participants ont demandé des éclaircissements sur le PAN (phényl-acétonitrile), une phéromone de criquet pèlerin découverte par le Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes. Le PAN augmenterait la sensibilité des criquets aux pesticides traditionnels, ce qui permettrait de réduire de 60 pour cent l'emploi des pesticides mais également d'accélérer les taux de mortalité obtenus avec *Metarhizium*. Le PAN agirait apparemment au niveau du système immunitaire du criquet le rendant plus sensible aux pesticides normaux et aux biopesticides, mais il reste encore un long chemin à parcourir avant d'utiliser le PAN au niveau opérationnel. On a également noté que des mélanges contenant du PAN devraient être évalués pour en déterminer les effets écotoxicologiques et vérifiés en vue d'une homologation.

35. Le délégué de l'Inde a noté qu'il n'y avait pas de présentation spécifique pour le programme EMPRES de la région orientale (Asie du Sud-Ouest). Le Secrétariat a précisé que les ressources disponibles pour la lutte contre le criquet pèlerin étaient en général satisfaisantes dans la région orientale mais que des contacts avaient été pris avec des donateurs potentiels pour aider à moderniser les méthodes de prospection et de lutte et à assurer des activités de formation. Le délégué des États-Unis a déclaré qu'à la suite de la restructuration du projet Acridiens de l'Agence des États-Unis pour le développement international, leur projet qui, auparavant était exclusivement concentré en Afrique, s'étendait désormais au monde entier. La région orientale pourrait recevoir une assistance à l'avenir, mais l'on ne connaît pas encore le niveau des ressources financières disponibles.
36. Le délégué des Pays-Bas a indiqué que son pays avait décidé de concentrer son assistance sur la région centrale et qu'il avait été le plus grand bailleur de fonds d'EMPRES/RC. Bien que le projet prenne fin cette année, une demande adressée aux Pays-Bas, assortie d'une justification bien argumentée pour l'utilisation, lors de la Phase III des soldes non dépensés pourrait être présentée et approuvée, mais les prolongements de projet sans coût n'étaient pas plus approuvés automatiquement. Le délégué de la France a indiqué qu'un fonds devait être créé en faveur d'EMPRES/RO, pour l'appui institutionnel, le renforcement des capacités et la formation. La France voulait voir des signes plus évidents de volonté politique sérieuse dans la région à l'appui de la lutte préventive contre le criquet.
37. Le Comité a **RECOMMANDÉ** que les pays membres et le programme EMPRES continuent à encourager la recherche et les essais opérationnels en utilisant des solutions de remplacement des pesticides chimiques, comme *Metarhizium* et PAN, et que le Groupe consultatif sur les pesticides soit invité à donner son avis sur leur validité. Le Comité a également **RECOMMANDÉ** que le programme EMPRES soit étendu le plus rapidement à la région orientale.
38. Le Comité a noté que, selon des estimations, une année de lutte d'urgence contre le criquet pèlerin coûtait plus cher que vingt ans de lutte préventive. La Communauté internationale des donateurs devrait être invitée à reconnaître l'avantage financier de la lutte préventive, comme certains l'ont déjà compris, et à fournir un appui au programme d'EMPRES dans la région centrale pour lui permettre d'achever la phase finale comme prévu.

Bourses de recherche du Comité de lutte contre le criquet pèlerin

39. Trois diplômés universitaires ayant achevé leurs études de doctorat ou de maîtrise avec l'aide des bourses de recherche du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin ont rendu compte de leurs travaux. Monsieur Khaled Moumene (Ph.D) (Algérie) a parlé de la « transformation phasaire chez le criquet pèlerin *Schistocerca gregaria*: mécanisme et identification des caractéristiques écophysiologiques de la substance femelle de grégarisation ». Monsieur Adnan Suliman Khan (M.Sc.) (Arabie saoudite) a parlé des effets des phéromones propres à divers stades, seules et en association avec l'insecticide Fipronil sur les œufs, les larves émergentes et les jeunes ailés de criquet pèlerin. Monsieur Cressman, au nom de M. Mehdi Ghaemian, (M.Sc.) (Iran, République islamique d') a parlé de « l'amélioration des méthodes de

prospection de petits groupes de larves grégaires ou grégarisantes du criquet pèlerin ». Monsieur M.A. Ould Babah, qui effectue lui aussi un projet de recherche de doctorat, financé par la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale a également rendu compte de l'avancement de ses travaux.

40. Le Comité a **RECOMMANDÉ** de poursuivre l'octroi des bourses de recherche en se concentrant sur la région occidentale, comme prévu par le système de rotation.

Appui à la recherche et à la création d'une base de données

a) Utilisation du Système d'information géographique et de la télédétection pour améliorer l'alerte précoce contre le criquet pèlerin

41. Un consultant, M. P. Ceccato, a passé en revue les progrès réalisés au cours des deux dernières années à la suite de l'introduction, dans les pays couverts par EMPRES, de la base de données RAMSES pour la lutte raisonnée contre les criquets, de la transmission électronique de données sur les criquets à partir du terrain vers les sièges nationaux grâce à *elocust* et de l'utilisation opérationnelle des images satellitaires de la végétation favorable à la présence du criquet. Plusieurs pays utilisaient maintenant ces outils, qui commençaient à contribuer à un meilleur ciblage des prospections acridiennes. Il reste encore beaucoup à faire pour étendre les systèmes à tous les pays intéressés et à fournir le suivi nécessaire jusqu'à la solution de tous les problèmes de rodage et l'utilisation des systèmes sur une base régulière.

b) Base de données sur les archives concernant le criquet pèlerin

42. Le fonctionnaire chargé des informations et des prévisions sur le criquet pèlerin du Service DILS a décrit les travaux importants réalisés pour numériser tous les fichiers contenus dans les archives de la FAO couvrant la période allant de 1975 à 2003. Il est

prévu que ce travail, s'étalant sur deux ans, serait achevé à la fin de 2003 et que des copies de CD seraient fournies aux pays de l'aire du criquet pèlerin et aux chercheurs intéressés. Chaque pays pourrait passer en revue ses propres fichiers couvrant cette période et les utiliser pour étoffer les informations contenues dans RAMSES.

c) Base de données sur les publications et rapports concernant le criquet pèlerin

43. Le délégué de la France, M. M. Lecoq a parlé de la base de données sur les ouvrages techniques concernant le criquet, mise au point par son organisation, le CIRAD/PRIFAS, en collaboration avec l'ISPI, le GTZ et la FAO. La base de données, qui couvre toutes les espèces de criquets et de sauteriaux est maintenant terminée. Elle comprenait essentiellement trois parties: la première contenait 260 articles complets, de 1948 à nos jours; la deuxième, une base de données sur l'acridologie et la troisième, une série d'informations générales concernant l'acridologie. Monsieur Lecoq a montré comment consulter les différentes publications qui s'y trouvaient. Les publications principales ont été reproduites intégralement alors que d'autres étaient seulement résumées. Un système de recherche par mot-clé permettait d'examiner ensemble des publications portant sur des thèmes particuliers. Monsieur Lecoq a demandé aux participants d'indiquer le nombre d'exemplaires qui seraient nécessaires dans leur région.

d) **Base de données sur les essais de pesticides pour le Groupe consultatif sur les pesticides**

44. Le délégué des Pays-Bas a présenté les travaux en question, qui ont été financés par le Comité de lutte contre le criquet pèlerin, par l'intermédiaire de l'Université de Wageningen. Monsieur Schotman a ensuite fait une démonstration détaillée. Il a expliqué que la base de données avait été construite sur trois niveaux, l'essai, l'insecticide et la parcelle. La base de données permettait de vérifier et de trier de diverses façons ces différentes composantes. La base de données était destinée non seulement au Groupe consultatif sur les pesticides mais aussi aux pays de l'aire du criquet pèlerin qui pourraient y trouver des informations utiles à des fins d'homologation et de recherche ou pour aider sur le plan méthodologique les fonctionnaires chargés de la lutte contre le criquet. Certains rapports d'essai ont été fournis par l'industrie des pesticides sous la forme de documents confidentiels mais un système a été prévu limitant l'accès à ces documents aux membres du Groupe consultatif sur les pesticides.
45. Des discussions ont eu lieu sur la possibilité de mettre RAMSES à la disposition des pays de l'aire d'invasion du criquet pèlerin et pas seulement des pays de première ligne, mais le Secrétariat a précisé que les ressources disponibles étaient déjà bien limitées pour satisfaire les besoins des pays membres d'EMPRES et qu'aucun élargissement ne pourrait être envisagé dans un futur proche.
46. Monsieur Lecoq, fournissant des éclaircissements sur la base de données concernant les publications, a expliqué que les articles-clés avaient été choisis de façon assez arbitraire mais que des articles supplémentaires pourraient être ajoutés sur le CD-ROM. Les promoteurs de la base de données espéraient recevoir des informations en retour des utilisateurs, et des suggestions concernant les informations à ajouter. Il a précisé que les droits d'auteur limitaient l'accès complet à la documentation mais que nombre des articles les plus anciens n'étaient plus protégés et que pour les articles les plus récents, une dérogation aux droits d'auteur avait été accordée. Une première version de ce CD-ROM sera prête à la fin de 2003. Une seconde édition, dûment améliorée et complétée, devrait sortir en 2004, si les fonds nécessaires sont disponibles.
47. Le Secrétaire de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale a proposé que la base de données sur les essais de pesticides soit fournie aux pays de chaque région par l'intermédiaire des commissions. Des dispositions devraient être prises pour former le personnel à l'emploi de la base de données.
48. Le Président, au nom de tous les membres du Comité de lutte contre le criquet pèlerin, s'est déclaré satisfait de l'élaboration des trois nouvelles bases de données et a déclaré que leur utilité devrait vite apparaître de façon manifeste au cours des prochaines années.
49. Le Comité a été informé du fait que les contributions fournies par le consultant pour les questions de RAMSES et de télédétection prendraient fin en décembre 2003. Les participants ont fait noter avec forte préoccupation que sans cet appui, ces éléments

cruciaux de l'alerte précoce pourraient bien ne plus fonctionner convenablement ou ne pas être durables et qu'il ne serait pas possible de diffuser ces technologies dans les pays qui ne les avaient pas encore reçues. Le Comité a **FORTEMENT RECOMMANDÉ** que la FAO trouve les moyens de maintenir cet appui au moins dans un avenir prévisible.

Rapports des Commissions régionales de lutte contre le criquet

a) Commission pour la région centrale:

50. Le Secrétaire de la Commission pour la région centrale a passé en revue les activités réalisées par la Commission depuis la dernière session du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin. Il a précisé que l'une des principales réalisations de cette période était la collaboration étroite et les plans de travail conjoints mis en place avec EMPRESS/RC. Les autres activités de la Commission pourraient être regroupées comme suit: formation, recherche, promotion de prospections conjointes entre pays voisins de l'aire du criquet, production de publications sur le criquet, notamment en arabe, et organisation d'un atelier sur les essais de pulvérisateurs. S'agissant de la formation, la Commission a collaboré étroitement avec EMPRESS/RC à la promotion du Diplôme d'études sur le criquet pèlerin à l'Université de Khartoum. Parmi les autres faits importants, on peut citer l'adhésion de Djibouti et la demande présentée par l'Éthiopie, qui souhaite également devenir membre. L'Éthiopie serait ainsi le quinzième membre. Le seul pays manquant, à part la Somalie, était l'Érythrée et l'on pouvait espérer qu'une demande d'adhésion serait rapidement reçue.

b) Commission pour la région occidentale:

51. Le Secrétaire de la Commission pour la région occidentale a passé en revue les activités menées par la Commission au cours des deux dernières années. Il s'agissait d'une période dynamique caractérisée par plusieurs changements radicaux, y compris la disparition de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest (CLCPANO), le transfert du Bureau de la Commission vers son siège d'origine, à Alger, et la création de la nouvelle Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO). Les activités menées par la Commission pourraient être regroupées comme suit: suivi des efforts de prospection acridienne dans les pays, formation y compris plusieurs ateliers régionaux, supervision d'un projet du PCT pour le renforcement des capacités en matière de lutte contre le criquet au Mali et suivi des recommandations formulées lors des sessions de la CLCPANO/CLCPRO. L'ouverture de la deuxième session de la CLCPRO par le Directeur général et la présence de la Directrice générale adjointe chargée du Département de l'agriculture a été l'un des éléments marquants de 2003. Le budget de la CLCPRO pour le prochain exercice biennal se chiffrait à 215 000 dollars EU par an.

c) Commission pour l'Asie du Sud-Ouest:

52. Le Secrétariat de cette Commission est assuré par le groupe Acridiens du Service AGPP. Il a été signalé que le principal fait marquant depuis la dernière session du Comité a été l'organisation de la vingt-troisième session à Islamabad (Pakistan) en décembre 2002. Pour la première fois depuis près de dix ans, un représentant officiel de l'Afghanistan y a participé. Il s'agissait de la première session tenue depuis

l'approbation officielle des changements apportés à l'Accord portant création de la Commission, y compris l'abréviation du nom de la Commission et la suppression du Comité exécutif. Parmi les activités réalisées dans la région, on peut citer: l'installation de RAMSES, l'accès aux images satellitaires et elocust au Pakistan et en Inde; appui technique aux prospections effectuées le long de la frontière entre l'Iran et le Pakistan, l'analyse de la fréquence, de la promptitude et de la qualité des rapports reçus sur les prospections acridiennes et achat d'équipements pour aider à améliorer la prospection et la lutte antiacridienne.

53. Lors des débats qui ont suivi, le délégué du Bénin a demandé au Secrétaire de la CLCPRO de lui fournir des informations détaillées sur sa Commission.
54. Le Secrétariat a rappelé aux participants que la FAO contribuait largement, sur ses propres ressources, à appuyer les trois Commissions. Il y avait maintenant deux secrétaires à temps plein, dont les émoluments et les dépenses de fonctionnement étaient financées par le budget de la FAO. Pour l'Asie du Sud-Ouest, le temps consacré par le personnel du groupe Acridiens est juste suffisant pour assurer les fonctions essentielles de la Commission. Les délégués de l'Iran et de l'Inde, tout en appréciant l'appui fourni par la FAO, ont soulevé la question du rétablissement du poste de Secrétaire de la Commission pour l'Asie du Sud-Ouest. Il a été précisé qu'une telle décision relevait en partie du domaine politique et que les quatre pays
55. membres devraient envisager de soulever ensemble la question lors de la Conférence de la FAO. Le Chef du Service de la protection des plantes, Monsieur Van der Graaff, a déclaré que le problème était principalement de nature financière. Les ressources à la disposition de la FAO sont en train de baisser et il serait difficile de créer un nouveau poste. Il a fait sienne la suggestion visant à soulever la question lors de la Conférence de la FAO tout en précisant que selon les informations dont il disposait, le budget déjà préparé pour 2004/2005 ne prévoyait pas suffisamment de ressources financières pour créer le poste. Compte tenu de la situation, les fonds nécessaires pour ce poste devraient être trouvés ailleurs dans l'Organisation et il n'y avait guère de chances d'y arriver.
56. Le délégué des États-Unis a suggéré la possibilité de fusionner la Commission pour l'Asie du Sud-Ouest et la Commission pour la région centrale. Après de longs débats, il a été **RECOMMANDÉ** que les États membres de ces deux commissions envisagent les avantages et inconvénients d'une telle fusion lors de leur prochaine session, en 2004. Il a été noté qu'aucune proposition de fusion n'avait été faite entre les Commissions pour la région centrale et orientale et qu'en général, les Commissions existantes avaient été créées pour que chacune d'entre elles puisse affronter les situations spécifiques liées à la présence du criquet pèlerin dans leur propre région.

Prochaine réunion du Groupe technique du Comité

57. Le Secrétariat a décrit les thèmes qui avaient été recommandés par le Groupe technique du Comité lors de sa réunion de juin 2000: progrès en matière d'images satellitaires, plans d'action prévisionnels, transfert électronique de données sur le criquet à partir du terrain vers les sièges nationaux, progrès accomplis dans l'utilisation de biopesticides, résultats de recherche du programme EMPRES et amélioration du bulletin sur le criquet pèlerin. Ces thèmes avaient été approuvés par la

trente-sixième session du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin, qui a ajouté les questions suivantes: évaluation des dommages aux cultures causés par les criquets et éclaircissements fournis à propos de certains rapports négatifs contestant l'utilité des opérations de lutte contre le criquet.

58. Ces recommandations ont été examinées par le groupe Acridiens de la FAO qui a jugé que tous ces thèmes avaient reçu, ou étaient sur le point de recevoir, une attention satisfaisante, sauf dans deux cas: plans d'action prévisionnels et évaluation des dégâts aux cultures causés par les criquets. La raison de cette omission a été expliquée. Le Secrétariat a proposé que l'une de ces questions, à savoir les plans d'action prévisionnels, qui ont été en général reconnus comme étant un élément fondamental d'EMPRES, soit examinée en détail. Il a été suggéré que la meilleure façon d'examiner cette question serait de tenir un atelier auquel participeraient non seulement les membres du Groupe technique mais aussi un chef des Services Acridiens et un très bon spécialiste de la prospection acridienne provenant de chacune des trois régions d'EMPRES, un consultant spécialisé et des fonctionnaires de la FAO, pour un total de 18 participants. Le lieu suggéré pour cet atelier était Nouakchott et la date, une période de cinq jours, au début mars (2 jours de travail sur le terrain et de simulation informatisée et 3 jours de débats).
59. Lors des débats qui ont suivi, le délégué de la Syrie s'est demandé si des travaux sur le terrain et des simulations informatisées ne seraient pas plus appropriés pour un atelier de formation que pour une réunion d'experts. Il a été expliqué que des incertitudes persistaient quant à la meilleure façon d'améliorer les plans d'action prévisionnels pour différents types de scénarios relatifs au criquet pèlerin et que cela exigeait un examen et une discussion détaillés afin de suggérer des orientations valables pour l'avenir. Par la suite, l'accent pourrait être mis sur la formation.
59. Le délégué du Maroc a indiqué que les membres du Groupe technique du Comité de lutte contre le criquet pèlerin devraient être invités à examiner les questions qui avaient été proposées, afin que l'on s'assure qu'ils étaient d'accord sur la sélection des thèmes ou pour leur permettre de proposer un choix différent de thèmes. Ils devraient également pouvoir formuler des observations sur l'organisation envisagée de l'atelier et proposer une organisation différente ou meilleure. Il ne faudrait procéder à l'organisation de l'atelier que lorsqu'on sera parvenu à un accord général sur celui-ci.
60. Les deux membres du Groupe technique du Comité de lutte contre le criquet pèlerin qui participaient à la session, MM. Van Huis et Lecoq, ont indiqué tous deux qu'ils estimaient que la question du plan d'action prévisionnel était un aspect très important de la réussite de la lutte préventive. M. Van Huis a également fait remarquer que dans l'exposé relatif à EMPRES/région centrale, le plan d'action prévisionnel était signalé comme un élément important auquel il fallait être attentif pendant la Phase III. M. Lecoq a déclaré que si le Groupe technique du Comité de lutte contre le criquet pèlerin se réunissait pour examiner le plan d'action prévisionnel, on pouvait aussi en profiter pour examiner l'orientation de la recherche dans le Programme EMPRES. MM. Lecoq et Van Huis ont souscrit au choix du plan d'action prévisionnel comme thème principal de la prochaine réunion du Groupe technique du Comité de lutte contre le criquet pèlerin, mais ils ont reconnu que les autres membres devraient aussi être consultés.

61. Le Comité a **RECOMMANDÉ** au Secrétariat de consulter les membres du Groupe technique du Comité de lutte contre le criquet pèlerin à la fois sur les thèmes retenus pour les débats et sur l'organisation proposée. Le Secrétariat devra donner suite à toute décision générale concernant l'organisation.

Rapports des organisations régionales de lutte antiacridienne

a) Organisation de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique de l'Est (OLCP-EA):

62. Le document de travail fourni par l'OLCP-EA a été présenté par le Secrétariat. Grâce à des fonds fournis par l'USAID par l'intermédiaire de la FAO, un matériel de DGPS avait été installé sur l'un des avions Beaver de l'Organisation. Le matériel avait été testé dans les conditions opérationnelles pour la lutte à l'aide de pesticides biologiques contre le criquet nomade en Tanzanie, et l'on avait constaté qu'il augmentait remarquablement l'efficacité et la précision du traitement. L'USAID avait maintenant accepté de financer l'installation d'un DGPS sur quatre avions supplémentaires. Il a été noté qu'une autre activité importante avait été la collaboration entre l'OLCP-EA,
63. la Commission de la région centrale et EMPRES/région centrale, qui était destinée à harmoniser les fonctions des organes régionaux. Deux réunions avaient eu lieu et une troisième était prévue pour novembre 2003.

Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire (OCLALAV):

64. Il n'a pas été reçu de document de travail de l'OCLALAV. Le Secrétariat a indiqué que cette Organisation était en difficulté financière et administrative et n'avait pas eu de réunion plénière de ses États membres depuis plusieurs années.

Organisation internationale de lutte contre le criquet nomade en Afrique centrale et australe (IRLCO-CSA):

65. Le document de travail fourni par l'IRLCO-CSA a été présenté par le Secrétariat. Une pullulation de criquets nomades s'était produite pendant les deux dernières années en Tanzanie, mais dans les aires grégarigènes des autres pays, la situation avait été calme. L'occasion avait été saisie, en collaboration avec la FAO, de mener de vastes essais opérationnels en utilisant le pesticide biologique *Metarhizium*. Un essai effectué en février n'avait pas donné de bons résultats en raison d'un problème de diluant. Une opération ultérieure menée en août venait de se terminer mais l'analyse des résultats n'était pas terminée. Les premiers résultats de cet essai étaient beaucoup plus encourageants que ceux de l'essai précédent, mais la mortalité était lente à la température observée, un effet important sur la population ne s'observant qu'au bout d'environ 28 jours.
66. Les délégués du Kenya et de la Tanzanie se sont tous deux vivement félicités des travaux effectués par l'OLCP-EA et par l'IRLCO-CSA, non seulement dans le domaine de la lutte antiacridienne, mais encore dans celui de la lutte contre d'autres migrants nuisibles tels que le quéléa et la chenille légionnaire.

Fonds fiduciaire international 9161: Contributions, dépenses et plan de travail

67. Le Fonds fiduciaire du Comité de lutte contre le criquet pèlerin continue à appuyer un certain nombre d'activités qui revêtent une importance cruciale pour l'amélioration de la lutte raisonnée contre le criquet pèlerin, au profit des pays concernés par les acridiens. Les principales activités financées sont notamment la formation au niveau de spécialisation universitaire, au niveau du diplôme et la formation de responsables de l'information acridienne. La production en arabe et en français des directives relatives au criquet pèlerin a entraîné une dépense importante. Le Comité de lutte contre le criquet pèlerin a également apporté une contribution significative à l'utilisation des images issues de la télédétection comme outil opérationnel, à la mise en place de la base de données RAMSES et à la création de bases de données pour les rapports acridiens archivés et pour les essais de pesticides antiacridiens. Enfin, chose importante, le Comité de lutte contre le criquet pèlerin a appuyé EMPRES, notamment dans la région occidentale. Des précisions sur l'appui financier fourni à ces activités ont été données. Le texte intégral de l'exposé et les tableaux en annexe sont reproduits à l'Annexe IV.
68. En ce qui concerne le problème du non-règlement des contributions par certains États membres, le délégué du Kenya a estimé que les arriérés de contributions au Comité de lutte contre le criquet pèlerin devraient être mis à la disposition des délégations conduites par des Ministres assistant à la Conférence de la FAO en novembre 2003.
69. Le délégué de la République islamique d'Iran a indiqué que son pays avait de grandes difficultés à régler l'énorme arriéré accumulé pendant la guerre. Il a demandé au Comité de renoncer au règlement de la moitié des arriérés et de ramener la contribution annuelle de 20 000 à 10 000 dollars EU. Il a assuré le Comité que si sa demande était acceptée, les arriérés seraient intégralement versés dans un délai de huit ans et que la contribution annuelle serait réglée régulièrement.
70. De nombreux délégués ont ensuite pris la parole, examinant l'éventualité de création d'un précédent que nombre d'autres pays pourraient souhaiter suivre. Il a été noté que le montant des contributions de chaque pays était issu d'une formule prenant en compte l'importance de l'agriculture et le risque d'attaques acridiennes.
71. Dans la mesure où il est probable que le solde de trésorerie disponible pour financer les activités en 2004 et 2005 soit considérablement inférieur aux montants affectés entre 2001 et 2003, plusieurs délégués ont proposé des domaines dans lesquels il était possible de réaliser des économies. Le délégué de Syrie a indiqué que l'on pouvait fortement diminuer le coût des bourses du Comité de lutte contre le criquet pèlerin en soutenant des études dans les pays des étudiants ou en les encourageant à étudier à temps partiel, ce qui réduirait considérablement les frais. Pour d'autres délégués, les fonds affectés aux bourses auraient une incidence plus marquée s'ils servaient à des activités de formation auxquelles participeraient beaucoup plus de personnes. Un consensus s'est néanmoins dégagé pour indiquer que les bourses avaient des répercussions à long terme sur la gestion de la lutte antiacridienne en formant un personnel qualifié susceptible d'œuvrer pendant de nombreuses années.
72. Le délégué du Cameroun s'est dit inquiet de l'absence de fonds affectés aux prospections acridiennes en 2005. Il a proposé que les éventuelles liquidités

supplémentaires qui découleraient du paiement de contributions ou d'arriérés servent à combler ce vide. D'autres délégués ont proposé que les liquidités supplémentaires servent à renforcer le budget alloué au soutien du programme EMPRES et à des activités de formation.

73. Le Comité a **RECOMMANDÉ** que la contribution annuelle de tous les États membres, y compris celle de la République islamique d'Iran, reste inchangée. Compte tenu des difficultés rencontrées par la République islamique d'Iran, le Comité a **RECOMMANDÉ** qu'il soit demandé à ce pays de régler, en trois tranches, 25 pour cent de ses arriérés de contribution, auquel cas la quatrième tranche serait annulée. Il a en outre été **RECOMMANDÉ** que les États membres fournissent des efforts supplémentaires pour payer dans les délais leurs contributions annuelles et pour régler, autant que possible, leurs arriérés avant la prochaine session du Comité, de manière à ce que ce dernier puisse disposer de fonds suffisants pour maintenir l'élan qui avait été imprimé entre 2001 et 2003.
74. Le Comité a **RECOMMANDÉ** que tout solde de trésorerie supplémentaire susceptible d'être dégagé en 2004/2005 serve à renforcer les budgets des opérations de prospection, du programme EMPRES et de la formation.

Questions diverses

75. Les délégués du Cameroun et du Sénégal ont fait office de porte-parole pour les délégués des pays d'Afrique des régions occidentale et centrale qui ont participé à la 37^e session du Comité de lutte contre le criquet pèlerin, en exprimant leur inquiétude au sujet d'autres espèces d'acridiens - pas uniquement le criquet pèlerin - ainsi que d'oiseaux granivores. Ils ont souligné que la menace que ces ravageurs faisaient peser sur les cultures de base sapait les efforts accomplis pour assurer la sécurité alimentaire, en raison des pertes et des baisses de production infligées à ces cultures. Face à cette situation, les délégués de tous ces pays se sont déclarés favorables au fait que la FAO accorde une attention plus soutenue notamment aux acridiens nuisibles autres que le criquet pèlerin, et qu'elle fournisse une assistance technique complémentaire aux États membres concernés. Ils apprécieraient plus particulièrement que la FAO puisse:
1. clarifier le problème que posent ces autres acridiens, en collectant des données sur les dégâts causés et en évaluant l'aide requise, y compris pour les espèces transfrontières;
 2. élaborer des stratégies de lutte préventives, axées sur les régions et adaptées, qui permettent de réduire le volume de pesticides chimiques nécessaires;
 3. envisager la possibilité d'utiliser les compétences d'experts découlant du programme EMPRES pour les appliquer également à ces autres acridiens;
 4. lancer un appel aux bailleurs de fonds pour qu'ils soutiennent les activités autour de ces questions.
76. Le Secrétariat a déclaré que le Groupe acridiens et autres migrants nuisibles de la FAO comprenait parfaitement ces problèmes et a fait remarquer qu'ils ne relevaient pas du mandat du Comité de lutte contre le criquet pèlerin. Le Groupe ferait son possible pour porter cette question à l'attention de la direction et fournirait une

assistance dans les limites des capacités de son personnel et de son financement restreints.

77. Le délégué des États-Unis, M. J. Vorgetts, a décrit les modifications qui venaient d'être apportées au projet USAID/AELGA, lequel serait désormais chapeauté par le Bureau d'aide en cas de catastrophe (Office For Disaster Assistance) et verrait son champ d'application passer de l'Afrique à l'ensemble du monde. Le personnel était revu à la baisse et lui-même allait reprendre ses fonctions au Département de l'agriculture des États-Unis, d'où il avait été détaché à l'AELGA. Le Comité et le Secrétariat ont tous deux remercié le projet AELGA pour la contribution qu'il a apportée à la lutte raisonnée contre le criquet pèlerin sous la direction de M. Vorgett, et ont présenté leurs vœux à ce dernier pour ses fonctions au Département de l'agriculture.
78. Plusieurs délégués ont déclaré savoir que cette trente-septième session du Comité de lutte contre le criquet pèlerin était également la dernière d'une longue série de réunions auxquelles M. A. Hafraoui, Fonctionnaire principal chargé du Groupe acridiens, avait participé en qualité de membre du personnel de la FAO, puisqu'il allait bientôt prendre sa retraite. Le Président a proposé de remercier M. Hafraoui, dont la contribution à la lutte contre le criquet pèlerin resterait gravée dans les mémoires. Le Comité a appuyé cette proposition à l'unanimité et a **RECOMMANDÉ** de l'inviter à la prochaine session en vue de lui remettre une médaille de reconnaissance. Le Président a souhaité à M. Hafraoui une retraite longue et heureuse.

Date et lieu de la prochaine session

79. Le Comité a convenu que la prochaine session du Comité de lutte contre le criquet pèlerin se tiendrait au siège de la FAO dans deux ans environ, sauf si la situation relative au criquet pèlerin venait à se dégrader de façon marquée, auquel cas elle devrait se tenir plus tôt. Il a également été convenu que la date exacte serait arrêtée par le Directeur général de la FAO.

Adoption du rapport

LISTE DES PARTICIPANTS

Algeria - Algérie

Mr. Arezki Graba
 Sous-Directeur p.i.
 dla veille phytosanitaire
 Ministère de l'Agriculture et du
 Développement rural
 12, Bd Colonel Amirouche
 Alger
 Tel:/Fax : 213 21 42 93 49
 e-mail : arezki_graba@netcourrier.com

Mr. Moumene Sidali
 Ministère de l'Agriculture
 Rue des Frères Ouadak
 BP 80
 Alger

Tel: 213 21 524263
 Fax: 213 21 524263
 E-mail: inpv@wissal.dz

Belgium – Belgique

Mr. Paul Depauw
 Agriculture Adviser
 Représentation permanente de la Belgique
 auprès de la FAO
 8, via Omero
 00197 Rome

Tel: 3906 321.91.02
 Fax: 3906 321.54.28
 e-mail: belgagriroma@mclink.it

Mrs. Virginie Depreau
 Assistante du Représentant permanent
 Représentation permanente de la Belgique
 auprès de la FAO
 8, via Omero
 00197 Rome
 Tel: 3906 321.91.02
 Fax: 3906 321.54.28
 e-mail: belgagriroma@mclink.it

Benin – Bénin

Mr. Soulé Abdoulaye Manigui
 Directeur de l'Agriculture
 Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage
 et de la Pêche
 01BP58 Porto Novo
 Tel : 229 213290/3293
 Fax : 229 214413
 e-mail: samufi@firstnet.bj

Mr. Maurice Mathieu Aboe
 Chef Service Protection des Végétaux
 et Contrôle Phytosanitaire (C/SPVCP) DAGRI
 Ministère de l'Agriculture de l'Elevage
 et de la Pêche (MAEP)
 01BP58 Porto Novo

Tel : 229 21 3290/93
 Fax : 229 21 4413
 e-mail : aboe@bj.refer.org

Cameroon - Cameroun

Mr. Marc Samatana
 Directeur de la Production agricole
 Minsitère de l'Agriculture
 DPA/MINAGRI
 Yaoundé

Tel: 237 2316771
 Fax: 237 2316770
 E-mail: samatanamarc@yahoo.fr

Mr. Abdou Namba
 Délégué Provincial de l'Agriculture
 pour l'Extrême-Nord
 Ministère de l'Agriculture
 DPAEN B.P. 328
 Maroua
 Tel: 237 29-12-80
 Fax: 237 29-12-80/29-29-43

Egypt - Egypte

Mr. Mohamed M. Abdel Rahman
A.R.E. Ministry of Agriculture
Director General
Gen.Dept. for Locusts & Agroaviation Affairs
Cairo

Tel: 202 761 2183/202 748 8974
Fax: 202 749 3184
Mob: 202 010 6084218
e-mail: said97@aic.claes.sci.eg

Eritrea - Erythrée

Mr. Yohannes Tensue
Alternate Permanent Representative
Embassy of Eritrea
Via Boncompagni 16
00187 Rome

Tel: 06 42741293
Fax: 06 42086806

France - France

Mr. L. Bonneau
Chef du bureau
"Environnement et Gestion des Ressources
Naturelles"
Ministère des affaires étrangères
Direction coopération technique/ERN
20, rue Monsieur
75700 Paris 07 SP

Tel: 33 1 53 69 31 29
Fax: 33 1 53 69 33 35
E-mail: laurent.bonneau@diplomatie.gouv.fr

Mr. Michel Lecoq
Entomologiste, Dr. Sc
Responsable de l'Unité de recherche PRIFAS
d'Acridologie Opérationnelle
Centre de coopération internationale en
recherche agronomique pour le développement
Dépt. CIRAD-amis
TA 40/D Campus international de Baillarguet
34398 Montpellier Cedex 5
France
Tel: 33 4 67593934
Fax: 33 4 67593873
E-mail: michel.lecoq@cirad.fr

India – India

Mr. Prem Narain
Joint Secretary
Ministry of Agriculture
Department of Agriculture & Cooperation
Krishi Bhavan, New Delhi – 110001
India

Tel: 91 11 23385093
e-mail: pnarain@krishi.delhi.nic.in

Iran (Islamic Republic of) Iran (République islamique d')

Mr. Abbas Mehrzad
Deputy for Technical Affairs, PPO
Ministry of Jinad-e-Agriculture
Tehran

Tel: 0098 21 2402711/12
Fax: 0098 21 2403197
E-mail: ppo@asid.prod.or.ir

Italia – Italie

Ms. Piera Marin
Funzionario Amministrativo
Ministero delle Politiche Agricole e Forestali
Ufficio Rapporti Internazionali
Via XX Settembre 20
Roma

Tel: 06 46653086
Fax: 06 4884394
e-mail p.marin@politicheagricole.it

Ms. Gisella Manzocchi
Farmacista Coadiutrice
Ministero della Salute
Via Marconi 25
Roma

Tel: 0659943759
e-mail: g.manzocchi@sanita.it

Ms. Lodovica Longinotti

Ministero degli Affari Esteri
Direzione Generale per la Cooperazione allo Sviluppo

Dr. Giuseppe Pennucci

Direttore Fondo di Solidarietà Nazionale in Agricoltura
Ministero delle Politiche Agricole e Forestali
Fondo Solidarietà Nazionale
Via XX Settembre 20

Tel: 06 4814920

Fax: 06 42815461

e-mail: g. pennucci@politicheagricole.it

Ivory Coast - Côte d'Ivoire**Mr. Aboubakar Bakayoko**

Représentant Permanent Adjoint
Ambassade de Côte d'Ivoire en Italie
Via G. Saliceto, 8
00161 Rome

Italy

Tel: 06 44231129

Fax: 06 44292531

E-mail: ambaci@tiscalinet.it

Mr. Lambert Ballou

Représentant Permanent Adjoint
Ambassade de Côte d'Ivoire en Italie
Via G. Saliceto, 8
00161 Rome

Italy

Tel: 06 44231129

Fax: 06 44292531

E-mail: ambaci@tiscalinet.it

Kenya - Kenya**Mr. Samuel C. Yegon**

Deputy Permanent Representative
Ministry of Agriculture
Kenya Embassy
Via Archimede 164
00197 Rome

Italy

Tel: 3906 8082717/8

Fax: 3906 8082707

Libya – Libye**Mr. Mustafa M. Aliesh**

Chairman of the National Committee
for Locust Control
PO Box 169
Tripoli
Libya

Tel: 218 21 3616141/42/43

Fax: 218 21 3600745

Mr Seraj Addin S.A. Essa

Counsellor
Permanent Representation of Libya to
the United Nations Agencies in Rome
365, Via Nomentana
00162 Roma

Tel: 3906 8603880

Mob: 320345757

e-mail: faoprlby@tin.it

Mali - Mali**Mr. Modibo Mahamane Toure**

Conseiller
Représentant permanent suppléant
du Mali auprès de la FAO
Ministère des Affaires Etrangères et des
Maliens de l'extérieur
Ambassade de la République du Mali
en Italie
Via Antonio Bosio 2
00161 Rome
Italy

Tel: 3906 44254068

Fax: 3906 44254029

E-mail: modimah@yahoo.com

E-mail amb.malirome@tiscalinet.it

Mauritania - Mauritanie

Mr. Mohamed Abdallahi Ould Babah

Chef du
Centre de Lutte Antiacridienne
Ministère du Développement
Rural et de l'Environnement
B.P. 665
Nouakchott

Tel: 00222 525 9815/529 1929/5256287

Fax: 00222 525 3467

E-mail: claa@toptechnology.mr

Morocco - Maroc

Mr. Said Ghaout

Chef du
Centre National de Lutte antiacridienne
Ministère de l'intérieur
(CNLAA) BP 125 Inezgane
Agadir
Maroc

Tel: 212 48 242330

Fax: 212 48 241529

E-mail: cnlaa@menara.ma

Mr. Mohamed Amhaouch

Coordonateur National Adjoint L.A.A.
Gendarmérie Royale
Etat-Major GRIE Royale
Rabat
Maroc

Tel : 212-61-84672

Fax : 212-37-750887

E-mail : amhaouch@menara.ma
amhaouch@hotmail.com

Mr. Ahmed Faouzi

Représentant Permanent Adjoint
Ministère des Affaires Etrangères
Via L. Spallanzani 8-10
Rome

Tel :06 4402524/06 4402587/06 4402506

Mob : 3388634702

ahmedfaouzi@hotmail.com

The Netherlands – Pays-Bas

Mr. Arnold van Huis

Associate Professor Tropical Entomology
Laboratory of Entomology
Wageningen University
P.O. Box 8031
6700 EH Wageningen
The Netherlands

Tel.: 31 317 484653/0031 6 11215165

Fax: 31 317 484821

E-mail: arnold@vanhuis.com

Mr. Charles Y.L. Schotman
Consultant (PRG database application)
The Hague, Netherlands

Tel: 31 703625426

e-mail: charles.schotman@planet.nl

Niger - Niger

Mr. Yahaya Garba

Chef de Service des Interventions
Phytoprotecteurs et Encadrement
Direction de la Protection des Végétaux
Ministère du Développement Agricole
BP 323 Niamey

Tel: 227 742556/741983

Fax: 227 741983

E-mail: dpv@intnet.ne

Oman – Oman

Mr. Rasmi Mahmoud

Adviser
Ministry of Agriculture & Fisheries
c/o Embassy of Oman
Via Camillucia 625
Rome

Tel: 06 36300517

Fax: 06 3296802

e-mail: omanembassy@tin.it

Qatar - Qatar

Mr. Ali Fahad Al-Hajri

Ambassador and Permanent Representative
Embassy of the State of Qatar
Via Antonio Bosio 14
00161 Rome
Tel. 06 44249450
Fax: 06 44245273

Mr. Ahmed Al Abdula

Consellor and Alternate Permanent
Representative
Embassy of the State of Qatar
Via Antonio Bosio 14
00161 Rome
Tel. 06 44249450
Fax: 06 44245273

Mr. Akeel Hatour

Expert and Alternate Permanent
Representative
Embassy of the State of Qatar
Via Antonio Bosio 14
00161 Rome

Tel. 06 44249450
Fax: 06 44245273

Saudi Arabia – Arabie Saoudite

Mr. Ghazi A. Hawari

Director General
National Center for Locust Control and
Research
Ministry of Agriculture
PO Box 24423
Jeddah 21446

Tel: 966-2-6210096
Fax: 966-2-6204085
E-mail: locust@sps.net.sa

Mr. Adnan Khan

Expert
National Centre of Locust Control and
Research
Ministry of Agriculture
PO Box 24423
Jeddah 21446

Tel: 966-2-6210096
Fax: 966-2-6204085
e-mail: adnankhan89@hotmail.com

Senegal – Sénégal

Mr. Macoumba Mbodj

Directeur de la protection des végétaux
Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique
15, Rte de Rufisque
Dakar

Tel : 221 8340397
Fax : 221 834 28 54
e-mail : hortima@sento.sn
maedpv@primature.sn

Sudan - Soudan

Mr. Yasir Ibrahim Ali Mohamed

Second Secretary
Sudan Embassy Rome
Vial Lazzaro Spalanzani No. 24

Tel: 06 4403609/4403071
e-mail: ambasciatadelsudan@libero.it

Syria - Syrie

Mr. Mohamad Jamal Hajjar

Director Plant Protection Department
Ministry of Agriculture
Damascus
Tel: 963 11 2220187
Fax: 963 11 2247913
Mob: 094668583
e-mail: hajjar-j@scs-net.org

Tanzania – Tanzanie

Mr. Nocodemus Sicilima

Director of Crop Development
Agriculture and Food Security
P.O. Box 9192
Dar-es-Salaam
Tanzania
Tel: 255 222 861392/ 255 744 289272
Fax: 255 222 861393
E-mail: n.sicilima@raha.com

Ms. Perpetua Hingi

Agricultural Attaché
Tanzania Embassy
Viale Cortina d'Ampezzo 185
Roma
Tel: 06 33485801
Fax: 06 33485828
e-mail: info@embassytanzanie.it

United Arab Emirates – Etats Arabes Unis

Mr. Khaled Al-Housein

Agricultural Eng. And Head Plant Protection
Section
Ministry of Agriculture and Fisheries
PO Box 1509
Dubai

Tel: 971 50 6345667

Fax: 971 4 2957766

e-mail: khaledmhod565@hotmail.com

United States of America Etats-Unis d'Amérique

Mr. Joseph Vorgetts

Technical Coordinator, AELGA Project
US Agency for International Development
Bureau for Democracy, Conflict and
Humanitarian Assistance
USAID/DCHA/OFDA
1300 Pennsylvania Ave. NW, Room 8.7.92
Washington, D.C., 20523-8602
USA

Tel: 001 202 712-4954

Fax: 001 202 216-3706/7

Mr. Yene T. Belayneh, Ph.D.

Senior Technical Advisor
USAID/DCHA/OFDA-AELGA
1201 Penn. Ave., NW, Suite # 200,
Washington, D.C. 20004

Tel : 001 202 661 9374

Fax : 001 202 347 0315

e-mail : ybelayneh@ofda.net

Mr Harry Bottenberg

Senior Specialist for Research and Education
USAID Africa Emergency Locust and
Grasshopper Assistance (AELGA)
USA/ARS/OIRP
5601Sunnyside Ave., Bldg. 4-1139A
Beltsville, MD 20705-5141
USA

Tel : +1 (202) 720-2087

Fax : +1 (202) 720 3216

e-mail :

Harry.Bottenberg@NPS.ARS.USDA.GOV

Yemen - Yémen

Mr. Abdulrahman M. Bamatraf

Permanent Representative
Yemen Embassy
Via A. Malladra, 10B
00157 Rome
Tel: 06 4504308/068605840
Fax: 06 4504308

Guests - Invités

Dr. L. Brader

van Neckstraat 64
2597 SH The Hague
the Netherlands

FAO Staff

Ms. Louise O. Fresco

Assistant Director-General
Agricultural Department

Mr. Mahmoud Solh

Director
Plant Production and Protection Division

Mr. Niek A. Van der Graaff

Chief
Plant Protection Service
Plant Production and Protection Division

Mr. Abderrahmane Hafraoui

Senior Officer
Locust and Other Migratory Pest Group
Plant Protection Service
Plant Production and Protection Division

Mr. Clive Elliott

Senior Officer: Migratory Pests
Locust and Other Migratory Pest Group
Plant Protection Service
Plant Production and Protection Division

Mr. Keith Cressman

Locust Forecasting Officer
Locust and Other Migratory Pest Group
Plant Protection Service
Plant Production and Protection Division

Ms. Annie Monard
Locust Officer
Locust and Other Migratory Pest Group
Plant Protection Service
Plant Production and Protection Division

Ms. Isabelle Denis
Programme Support Officer
Plant Protection Service
Plant Production and Protection Division

Mr. Pietro Ceccato
Remote Sensing Specialist
Locust and Other Migratory Pest Group
Plant Protection Service
Plant Production and Protection Division

Ms. Laetitia Liénart
Project Support and Monitoring
Locust and Other Migratory Pest Group
Plant Protection Service
Plant Production and Protection Division

Mr. Thami Ben Halima
Fonctionnaire régional
Secrétaire Exécutif de la Commission FAO de
Lutte contre le Criquet Pèlerin en Région
Occidentale
Coordonnateur Programme EMPRES Région
occidentale
30, rue Asselah Hocine
B.P. 270 RP Alger
16000 Algérie
Tel: 213 21 733354
Fax: 213 21 734505
E-mail: CLCPRO@fao.org

Mr. Munir Gabra Butrous
Secretary
FAO Commission for Controlling the Desert
Locust in the Central Region
FAO Regional Office for the Near East (RNE)
11 Al Eslah El Zerai St.
Dokki - Cairo
Egypt

Tel: 202 3316018
Fax: 202 7495981-7616804
E-mail: Munir.Butrous@fao.org

Mr. Christian Pantenius
Coordinator
EMPRES Central Region
FAORNE
Cairo
Egypt

Tel: 00202 3316000/202 3316130
E-mail: Christian.Pantenius@fao.org

FAO Consultants – Consultants FAO

Mr. Baloch Ghulam
Trainee Locust Information Officer
Locust Group
Plant Protection Service
Plant Production and Protection Division

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la Session
2. Remise de médailles aux pays membres à l'occasion du 50^{ème} anniversaire du DLCC
3. Election du Président, du Vice-Président et du Rapporteur.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. La situation acridienne et prévision: octobre 2001 à septembre 2003.
6. Suivi et exécution des recommandations de la 36^{ème} Session.
7. Etat d'avancement d'EMPRES et perspectives.
 - (a) Région centrale
 - (b) Région occidentale
 - (c) Formation (Rapports des boursiers universitaires du DLCC)
 - (i) *Schistocerca gregaria* : Transformation phasaire
 - (ii) Effets des phéromones sur les criquets pèlerins
 - (iii) Meilleures méthodes de prospection des criquets pèlerins
8. Appui à la recherche et au développement de la banque des données
 - (a) Télédétection et Ramses.
 - (b) Banque des données archives criquets
9. Rapport d'activités des Commissions et des Organisations régionales:
 - (a) Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Région centrale
 - (b) Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Région occidentale
 - (c) Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du Sud-Ouest
 - (d) Organisation de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique de l'Est (DLCO-EA)
 - (e) Organisation Commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire (OCLALAV)
 - (f) Organisation internationale de lutte contre le Criquet nomade en Afrique centrale et australe (IRLCO-CSA)
11. Fonds fiduciaire International TF 9161: Contributions, Dépenses 2001-2002-2003, Plan de travail pour 2004-2005
12. Questions diverses.
13. Date de la prochaine Session.
14. Adoption du rapport.
15. Clôture de la Session.

Criquet pèlerin: Situation et prévisions octobre 2001 à septembre 2003

Vue d'ensemble¹

Depuis la dernière réunion du Comité de lutte contre le criquet pèlerin la situation acridienne est restée calme. Une reproduction de faible envergure a eu lieu dans quelques pays dans la région occidentale et la région centrale fin 2001 et en 2002. Des opérations de lutte limitées ont été menées contre des populations de criquets au Mali (octobre 2001), au Maroc (juin 2002), au Yémen (octobre 2002), au Niger (novembre 2002) et en Algérie durant le printemps et l'été 2003. Cette année, des pluies particulièrement abondantes sont tombées à partir de juillet dans la plupart des aires de reproduction d'été en Afrique occidentale, au Soudan et le long de la frontière indo-pakistanaise rendant les conditions de reproduction extrêmement favorables. Seuls quelques ailés épars ont été signalés pour l'instant dans certains de ces pays mais la reproduction devrait être beaucoup plus importante que ces dernières années, entraînant un accroissement des populations acridiennes dans les mois à venir. Il est recommandé d'effectuer régulièrement des prospections pour surveiller attentivement l'évolution de la situation.

Situation par région

Région occidentale

La reproduction s'est poursuivie à petite échelle en octobre et en novembre 2001 dans les aires de reproduction d'été dans l'ouest de la Mauritanie, dans le nord du Mali et au Niger. Néanmoins, les populations de criquets sont restées peu nombreuses sauf au Mali où l'on signale que près de 19 000 hectares de larves grégaires et d'ailés ont été traités. À la fin de l'année, la reproduction avait pris fin dans ces pays. La situation est restée calme en Afrique du Nord-Ouest où aucun criquet n'a été signalé.

Malgré les pluies anormalement fortes et tout à fait inhabituelles tombées début 2002 en Mauritanie occidentale, seuls quelques ailés épars ont parfois été signalés dans le nord-ouest de janvier à mars et dans le centre en mai. Plusieurs rapports non confirmés ont signalé des larves, des ailés et des essaims dans le nord du Mali durant l'hiver et le printemps et une reproduction localisée a eu lieu au Niger. Il y a également eu une reproduction localisée dans l'oued du Draa, au Maroc, en mai, qui concernait probablement des ailés provenant du nord du Mali et en juin 270 hectares de concentrations de larves et des jeunes ailés ont été traités. Durant l'été, des ailés solitaires sont apparus dans le sud de la Mauritanie et à Tamesna, au Niger, à partir de la mi-juillet. Malgré les pluies abondantes de l'été, seule une reproduction de faible envergure a été signalée dans ces régions durant les mois de septembre et d'octobre. À la fin de l'été, la plupart des ailés du sud de la Mauritanie ont migré vers l'ouest et le nord-ouest où la reproduction s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année, entraînant la présence d'un petit nombre de larves d'octobre à décembre. Dans le nord du Mali, des rapports non confirmés ont signalé la présence d'ailés en juillet et de bandes larvaires en septembre et

¹ Ce document contient les informations reçues par le Service d'information sur le criquet pèlerin au 5 août 2003. La présentation qui sera faite à la réunion du Comité de lutte contre le criquet pèlerin contiendra également tout renseignement complémentaire qui pourrait être communiqué ultérieurement.

octobre. Durant le mois de novembre, les populations de criquets ont augmenté dans ces trois pays. Au Mali, des groupes larvaires et des ailés en situation transitoire ont été signalés dans le nord et au Niger 435 hectares de larves et d'ailés ont été traités. Fin octobre, des ailés épars sont apparus dans le sud de l'Algérie, à l'ouest de Tamanrasset. Fin décembre, quelques ailés étaient signalés près de l'oued du Draa au Maroc.

Malgré les faibles précipitations de l'hiver et la sécheresse du début de 2003, quelques ailés étaient présents dans le nord-ouest de la Mauritanie, dans le sud de l'Algérie et au Niger. Des rapports non confirmés ont signalé la présence de larves et d'ailés dans le nord du Mali tout au long du printemps. Certaines de ces populations auraient pu migrer vers le sud de l'Algérie où des reproductions ont eu lieu en mars près de Tamanrasset, où 650 hectares de petits groupes de larves et d'ailés ont dû être traités fin mars et début avril. Les traitements ont été renouvelés dans cette zone début juin sur une superficie de 807 hectares d'ailés dont certains formaient des groupes. Des reproductions ont eu lieu plus au sud près de la frontière malienne en mai où 150 hectares ont été traités début juillet pour lutter contre des groupes larvaires et des ailés. En Libye, environ 400 hectares auraient été infestés par des larves et des ailés près de la côte nord au mois de juin. Dans cette zone, il est rare que des criquets pèlerins soient signalés durant des périodes de rémission, mais sans doute ceux-ci provenaient-ils d'aires d'infestation situées plus au sud. Ailleurs, on a signalé des reproductions localisées près de Arlit, au Niger, en mars et des ailés épars étaient présents dans cette zone jusqu'à l'été. Des ailés épars ont également été aperçus dans le nord-est du Maroc en avril.

Durant l'été 2003, des pluies favorables sont tombées dans toutes les zones de reproduction d'été d'Afrique occidentale. À la fin du mois de juillet, les conditions étaient propices à la reproduction dans une grande partie du sud et du centre de la Mauritanie, dans le nord du Mali, au Niger et dans l'est du Tchad. Pour l'instant, on ne signale que de faibles populations d'ailés au Niger où la reproduction a commencé et au Tchad où des rapports non confirmés indiquent que d'importantes populations continueraient à arriver du Mali.

Région centrale

En novembre 2001, des ailés isolés sont apparus dans les plaines côtières de la mer Rouge au Soudan et en Érythrée. Les faibles pluies et la sécheresse durant l'hiver ont limité la reproduction, en janvier 2002, à une seule zone située près de la frontière soudano-érythréenne. De petits nombres de criquets ont persisté jusqu'en avril dans le delta de Tokar, au Soudan. Les précipitations ont été plus abondantes le long de la plaine côtière de la mer Rouge en Arabie Saoudite et au Yémen et des pluies particulièrement fortes sont tombées pendant trois mois consécutifs dans le sud et l'est de la partie intérieure de la péninsule arabe, mais aucun criquet n'a été signalé et l'on pense que les reproductions ont été très limitées voire inexistantes.

En dépit des pluies abondantes qui sont tombées de juin à septembre 2002 à l'intérieur du Soudan, seuls quelques criquets isolés ont été aperçus dans le nord du Kordofan. Des pluies abondantes sont également tombées durant l'été sur la côte de la mer Rouge à proximité de la frontière entre l'Arabie Saoudite et le Yémen mais aucun criquet n'a été signalé dans ces zones. Une reproduction de faible envergure a été lieu durant le mois d'août dans les plaines côtières près d'Aden, au Yémen, où de petits groupes larvaires mélangés à des ailés immatures ont commencé à se former à la fin du mois de septembre. Une reproduction limitée s'est poursuivie jusqu'en octobre et novembre bien que 200 hectares aient été traités pour venir à bout de groupes larvaires et d'ailés. En Égypte, de petits nombres de criquets pèlerins

mélangés à des criquets migrateurs africains ont fait l'objet de traitements en juillet et septembre dans des exploitations situées dans le désert occidental à Sharq Oweinat près de la frontière soudanienne.

En novembre des pluies anormalement fortes sont tombées dans le nord-est du Soudan le long de la côte nord de la mer Rouge et dans les zones pré-côtières adjacentes. En janvier 2003, une reproduction de faible ampleur a eu lieu dans ces zones, donnant naissance à de petits nombres de larves et d'ailés au cours des mois de février et mars. Des ailés isolés sont apparus fin novembre dans le delta de Tokar et à Suakin, mais aucun criquet n'a été signalé dans ces zones. Ailleurs, les pluies hivernales ont été généralement faibles et seuls des ailés isolés étaient présents dans le nord-ouest de la Somalie en janvier.

Durant l'été 2003, les pluies saisonnières ont commencé au cours de la dernière semaine de mai dans les zones de reproduction d'été au Soudan et se sont poursuivies assez régulièrement depuis. En conséquence, les conditions sont extrêmement favorables à la reproduction sur une vaste zone s'étendant du Tchad jusqu'à l'ouest de l'Érythrée. Pour l'instant, seuls des ailés épars ont été aperçus dans le nord du Kordofan en juillet mais on pense qu'il existe des populations similaires dans le nord du Darfour et près de la frontière érythréenne. Aucun criquet n'a été signalé dans les autres pays de la région à l'exception de quelques ailés mélangés à des criquets migrateurs africains à Sharq Oweinat, en Égypte à partir du mois de mars.

Région orientale

On signalait toujours, en octobre, la présence de petits nombres d'ailés provenant de reproductions à petite échelle dans les zones de reproduction d'été, des deux côtés de la frontière indo-pakistanaise. Par la suite, le temps est devenu sec et seuls quelques criquets isolés ont été aperçus au Rajasthan durant l'hiver.

En 2002, des ailés isolés sont apparus dans les zones de reproduction de printemps près de la côte du Baluchistan dans le Pakistan occidental durant le mois de février. Les populations ont migré vers l'intérieur atteignant presque la frontière de l'Afghanistan au cours du mois de mars. En avril une reproduction à petite échelle a eu lieu mais elle a été limitée en raison du manque de pluie. Par conséquent, le nombre de criquets est resté faible et aucun autre criquet n'a été aperçu après le mois de mai dans le Baluchistan.

Début juin, quelques ailés en provenance du Baluchistan ont pénétré dans les zones de reproduction d'été du Pakistan dans les déserts de Tharparkar et Cholistan. Malgré des prospections intensives, aucun criquet n'a été aperçu dans les zones voisines du Rajasthan, en Inde. La reproduction a été extrêmement limitée, semble-t-il, durant l'été en raison des maigres pluies de mousson et de la sécheresse inhabituelle. À la mi-octobre, on ne signalait aucun criquet le long de la frontière indo-pakistanaise.

Jusqu'à fin février 2003, aucun criquet n'a été signalé dans la région mais par la suite des ailés isolés ont été aperçus dans les zones côtières et à l'intérieur du Baluchistan, au Pakistan. À la mi-février, des pluies particulièrement fortes et étendues sont tombées dans ces régions ainsi que dans les zones voisines du sud-est de l'Iran. Aucune reproduction ou presque n'aurait eu lieu durant le printemps en raison de l'insuffisance des précipitations. En mai, aucun nouveau rapport n'indiquait la présence de criquets au Baluchistan.

À la mi-juin 2003, les pluies de mousson ont atteint les zones de reproduction d'été le long de la frontière indo-pakistanaise et elles se poursuivent encore à l'heure actuelle. Des pluies d'été supérieures à la normale sont tombées dans presque toutes les zones d'infestation acridienne et les conditions environnementales sont favorables à la reproduction. À l'heure actuelle, seuls des ailés isolés ont été signalés dans les déserts du Tharparkar et du Cholistan et dans la vallée de Lasbela, au Pakistan. Aucun criquet n'a été détecté au Rajasthan, en Inde.

Lutte antiacridienne

Des opérations de lutte ont été entreprises dans cinq pays de septembre 2001 jusqu'à aujourd'hui, ce qui a permis de traiter 21 293 hectares. Elles sont résumées ci-après en ordre chronologique.

Mali	18 780 ha	octobre 2001	Populations importantes
Maroc	271 ha	juin 2002	Larves et jeunes ailés
Yémen	200 ha	octobre 2002	Groupes de larves et ailés
Niger	435 ha	novembre 2002	Larves et ailés
Algérie	650 ha	mars-avril 2003	Larves et ailés
Algérie	807 ha	mai-juin 2003	Groupes d'ailés
Algérie	150 ha	juillet 2003	Groupes de larves et d'ailés

Perspectives jusqu'au début de 2004

Au cours de l'automne, le nombre de criquets pèlerins devrait augmenter dans toutes les régions par suite des reproductions d'été. L'ampleur de l'accroissement dépendra de la répartition et de la durée des précipitations d'été. Étant donné que les pluies d'été ont été anormalement abondantes dans toutes les régions jusqu'à présent, il est fort probable que d'importantes populations se développent progressivement. En revanche, si les précipitations s'arrêtent en septembre, les reproductions ne devraient pas se poursuivre et le nombre de criquets restera faible. Traditionnellement, les précipitations se poursuivent au-delà du mois de septembre dans certaines zones de reproduction d'été dans les régions occidentale et centrale. Cela permet à une autre génération de se former, généralement durant le mois d'octobre, faisant apparaître de nouveaux ailés en novembre et décembre. Cela s'est produit récemment dans l'ouest de la Mauritanie, dans le nord du Mali, au Niger et dans le centre du Soudan. Il se forme ainsi de plus grandes quantités d'ailés qui peuvent migrer vers les zones de reproduction d'hiver dans le nord de la Mauritanie et le long de la côte de la mer Rouge. L'ampleur et l'étendue de la reproduction dans ces zones durant l'hiver dépendront des précipitations qui tomberont à la fin de l'année et au début de 2004.

Quoi qu'il en soit, lorsque les pluies d'été cessent et que la végétation commence à sécher, les ailés se concentrent généralement dans les emplacements restés verts et les petits groupes qui se forment sont une cible facile pour les opérations de lutte.

Dans la région orientale, une seule génération devrait se développer cette année dans les zones de reproduction d'été le long de la frontière indo-pakistanaise. Par conséquent, le nombre de criquets ne devrait pas beaucoup augmenter. Étant donné que les risques d'invasion à partir d'autres régions sont extrêmement faibles, la situation devrait rester calme pendant une bonne partie de l'année 2004.

CONTRIBUTIONS, DÉPENSES ET PLAN DE TRAVAIL

1. INTRODUCTION

Le Fonds fiduciaire du Comité de lutte contre le criquet pèlerin de la FAO a continué de soutenir un certain nombre d'activités qui sont d'une importance cruciale pour la lutte intégrée contre le criquet pèlerin et qui ont eu par conséquent des retombées bénéfiques pour les pays touchés. Les principales activités financées ont été, entre autres, des cycles d'études de niveau maîtrise, des cours visant l'obtention d'un diplôme et la formation de chargés d'information sur le criquet pèlerin. La production des Directives sur le criquet pèlerin en arabe et en français a constitué une dépense importante. Le Comité a également apporté une contribution importante pour que les images prises par télédétection soient utilisées comme outil opérationnel, pour améliorer la base de données RAMSES et pour créer une base de données permettant de saisir les rapports archivés sur le criquet pèlerin et les essais de pesticides. Enfin et surtout, le Comité a soutenu le programme EMPRES notamment dans la région occidentale. On trouvera ci-après un examen détaillé de l'appui financier fourni à ces activités.

2. CONTRIBUTIONS

2.1 Les données concernant les contributions reçues par le Fonds fiduciaire du Comité sont fournies par le Service des sommes à payer et à recevoir et de la Trésorerie (AFFR) de la Division des finances. Les tableaux 1a) et 1b) indiquent les contributions au Fonds fiduciaire du Comité reçues en 2001 et 2002, soit respectivement 130 847 et 222 710 dollars EU (**sauf indication contraire, tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en dollars EU**). Un état à jour des contributions reçues jusqu'à présent pour 2003 sera présenté au moment de la réunion du Comité, mais au 28 juillet 2003, le montant de ces contributions atteignait 75 175 dollars EU. En 2001, 15 pays ont fait des versements et, en 2002, 11 pays qui n'étaient pas tous les mêmes qu'en 2001. Signalons toutefois que quelques pays effectuent des paiements et versent leurs contributions avec une grande régularité. Fin 2002, le nombre total de membres atteignait 33, dont 16 n'avaient versé aucune contribution en 2001/2002. Compte tenu de l'importance des activités auxquelles le Fonds apporte son soutien et des efforts déployés dans le monde pour faire de la lutte antiacridienne une réalité durable dans le cadre du Programme EMPRES, il est évident qu'un plus grand nombre de pays doivent contribuer de façon régulière.

2.2 Fin 2000, le solde de trésorerie du Fonds fiduciaire atteignait 608 235 dollars. Il convient d'ajouter à ce chiffre les contributions versées en 2001 et 2002, et à ce jour pour 2003, soit 428 732 dollars. Le total des intérêts versés sur le compte entre 2001 et aujourd'hui est de 24 742 dollars, ce qui donne un solde de trésorerie disponible de 1 061 709 dollars pour 2001/2003. En revanche, il faut déduire le total des dépenses engagées pour la même période, se terminant le 31 juillet 2002, qui a été de 806 757 dollars. Le solde actuel de trésorerie est donc de 254 952 dollars, ce qui permettra de réaliser les activités prévues par le Comité jusqu'à la fin 2003 mais ne couvrira pas les dépenses proposées pour les années suivantes. Il faut noter que le solde disponible accumulé aura été utilisé et que les activités futures seront tributaires du montant des contributions à venir. Si les pays membres souhaitent maintenir le

niveau d'activité de ces trois dernières années, il faudra qu'ils s'emploient à verser leurs contributions. Le Comité devrait formuler avec force une recommandation à ce sujet.

3. DÉPENSES

3.1 On trouvera au tableau 2 un récapitulatif des dépenses pour 2001, 2002 et 2003. Des précisions sont données dans les tableaux 3a), 3b) et 3c). Il convient de noter que les chiffres sont définitifs pour 2001 et 2002, et qu'ils ont été arrêtés à la fin juillet pour 2003.

3.2 Par rapport aux dépenses pour les années ayant fait l'objet d'un rapport à la dernière session du Comité (1999: 229 535 dollars; 2000: 165 270 dollars), le taux d'utilisation du Fonds fiduciaire a augmenté de 63 pour cent. Par rapport aux dépenses examinées à la trente-cinquième session (1997: 103 786 dollars; 1998: 93 507 dollars), l'augmentation est de 226 pour cent. Le secrétariat estime que le Fonds apporte désormais à la lutte intégrée contre le criquet pèlerin l'importante contribution qu'il a toujours souhaité fournir. On espère que ce point de vue est partagé par les membres.

3.3 Les budgets approuvés à la dernière réunion du Comité pour 2001 et 2002 étaient de 740 710 dollars EU (320 920 et 419 790 dollars EU respectivement) et les dépenses pour ces deux années de 644 040 dollars EU (273 900 et 370 140 dollars EU), soit un taux d'exécution de 87 pour cent. Compte tenu des dépenses encourues actuellement pour la trente-septième session, du coût de la réunion du Groupe consultatif sur les pesticides prévue pour décembre, des coûts d'impression des versions arabe et française des Directives sur le criquet pèlerin qui n'ont pas encore été imputés et du financement vraisemblablement nécessaire de nouvelles prospections acridiennes s'il continue de pleuvoir, le budget de 2003 devrait être entièrement dépensé, ce qui se traduirait par un taux d'exécution de près de 100 pour cent pour la période triennale.

3.4 Concernant les bourses d'études, des précisions sont données dans le tableau 4. Outre le financement des cycles d'études de maîtrise et de doctorat, des bourses ont été également accordées pour des cours sur la lutte antiacridienne, visant l'obtention d'un diplôme, à l'Université de Khartoum (Soudan). Pour la reproduction et la distribution du bulletin sur le criquet pèlerin et des documents de travail du Comité en trois langues, les crédits budgétaires ont été largement utilisés les années où le Comité a tenu une session. Les dépenses pour 2003 augmenteront sensiblement avant la fin de l'année. Le coût du bulletin diminue car il est de plus en plus diffusé par voie électronique. Pour les Directives sur le criquet pèlerin, le coût de la traduction en français et en arabe ainsi que de l'impression de la version anglaise a été plus élevé que prévu. Au titre des prospections acridiennes, l'essentiel des fonds a été utilisé dans la région occidentale, en particulier en Mauritanie, puisque le programme EMPRES pour la région centrale disposait d'assez de ressources pour couvrir les besoins. La situation pourrait bien s'inverser si le Fonds fournit l'appui attendu à la région occidentale à partir de 2004 mais réduit celui apporté à la région centrale. S'agissant des réunions du Comité, les dépenses pour la trente-sixième session se sont élevées à 91 pour cent des besoins estimés et un niveau similaire est prévu pour la trente-septième session. Pour la formation, les dépenses reflètent le lancement du programme de formation des chargés d'information qui sont choisis alternativement dans chaque région. Les stagiaires sélectionnés travaillent 11 mois au Service d'information sur le criquet pèlerin (DLIS) au siège de la FAO, au cours desquels ils apprennent à traiter, archiver et utiliser les rapports provenant des pays touchés en vue d'établir le bulletin mensuel sur le criquet pèlerin. Une formation à l'utilisation de RAMSES, à l'interprétation des images prises par satellite et au maniement des ordinateurs ainsi que, le

cas échéant, des cours d'anglais sont également dispensés. Des stagiaires du Soudan et du Niger ont terminé la formation et un étudiant du Pakistan est en stage actuellement. Il faut noter que le budget alloué au programme de formation des chargés d'information a été dépassé. Pour pouvoir poursuivre ce programme en 2004, il faudra revoir le budget à la hausse.

3.5 Le Groupe technique du Comité ne s'est pas réuni pendant la période de référence, d'où le montant très faible des dépenses. Une réunion est prévue au début de 2004. Au titre du budget des réunions techniques d'experts, il n'y a eu qu'un poste de dépense, à savoir le financement des participants à une réunion qui a eu lieu à Rome en 2002 pour débattre de la création d'une nouvelle commission sur le criquet pèlerin pour la région occidentale. La création de cette nouvelle commission devrait avoir une incidence importante sur les activités du Programme EMPRES visant à mettre en place une stratégie de lutte antiacridienne préventive durable dans la région. En raison des populations peu importantes de criquets pèlerins, on a eu peu de nouvelles données sur les dosages de pesticides. C'est pourquoi le Groupe consultatif sur les pesticides ne s'est pas réuni en 2001 ni en 2002 mais devrait le faire en décembre 2003. En lieu et place, le secrétariat a pris l'initiative de créer une base de données regroupant toutes les informations que le Groupe a passées en revue jusqu'à présent. L'Université de Wageningen s'est chargée de ce travail dont les résultats seront testés à la prochaine réunion. On espère qu'il permettra d'améliorer l'efficacité des futurs travaux du Groupe consultatif. Les fonds destinés aux études d'experts-conseils ont été utilisés pour une petite étude sur la conception d'un véhicule tout terrain bon marché qui permettrait de réaliser des pulvérisations dans des endroits difficiles d'accès. En outre, un important travail consistant à scanner tous les rapports archivés sur le criquet pèlerin envoyés par les pays touchés de 1952 à 2002 et à créer une base de données électronique pour les saisir a été entrepris. À terme, cette base de données devrait permettre d'éliminer le grand nombre de dossiers sur papier que détient le Groupe et de libérer beaucoup de place. La base de données sera mise à la disposition des pays touchés afin qu'ils puissent avoir facilement accès à des données de référence. Le coût de cette activité a dépassé le budget prévu. À partir de la mi-2003, le Comité a financé 50 pour cent des dépenses et le reste a été partagé entre les trois commissions régionales.

3.6 Au titre du programme EMPRES, les dépenses ont servi à appuyer le développement de la télédétection en tant que moyen de prospection opérationnel, à faire du système de gestion des données sur les acridiens de RAMSES un outil facile à utiliser pour les usagers et les pays, et à apporter un soutien à la mise en place du programme EMPRES dans la région occidentale. Des exposés sur les progrès réalisés seront présentés à la trente-septième session.

4. BUDGET ET PLAN DE TRAVAIL POUR 2004/2005

4.1 Vu que le solde de trésorerie existant devrait être utilisé pour mener à bien des activités qui doivent être terminées avant la fin 2003, il est proposé que le budget et le plan de travail pour 2004 et 2005 ne dépassent pas le niveau annuel des contributions (183 880 dollars EU) Le budget proposé pour 2004/2005 est présenté dans le tableau 5. Il est suggéré d'utiliser toutes les contributions reçues avant la fin 2003 pour augmenter les fonds disponibles à l'appui du programme EMPRES.

4.2 Si le niveau des contributions reçues est inférieur à 183 880 dollars EU, il faudra procéder à des coupes budgétaires. Même si tous les pays membres versent leur contribution, il faudra quand même diminuer les dépenses de 50 pour cent par rapport aux montants

disponibles pour 2001/2002/2003. Deux solutions semblent possibles pour empêcher une baisse des activités: que certains pays fassent un effort pour régler leurs arriérés qui totalisent 1,4 million de dollars EU, ou que l'on envisage d'augmenter le niveau des contributions. Le secrétariat s'emploiera donc à encourager le paiement des arriérés. Si la trente-septième session est favorable à une augmentation des contributions, le secrétariat préparera des propositions dans ce sens, qui seront examinées à la trente-huitième session.

TABLEAU 1 a)

**FONDS FIDUCIAIRE N° 9161.00 - MTF/INT/008/MUL -
Projet interrégional de lutte antiacridienne**

Oracle Account : TF - AGPD - TFAA97AA89140

État des contributions au 31 décembre 2001
(en dollars EU)

Gouvernements membres	Montant non réglé 31/12/2000	Contribution due pour 2001/2002*	Montant reçu au 31/12/2001	Montant non réglé au 31/12/2001
AFGHANISTAN	31,320.00	3,480.00	0.00	34,800.00
ALGÉRIE	0.00	7,700.00	7,700.00	0.00
BAHREÏN	4,600.00	920.00	0.00	5,520.00
CAMEROUN	-722.51	2,780.00	0.00	2,057.49
TCHAD	75,960.00	3,520.00	0.00	79,480.00
DJIBOUTI	22,260.00	1,120.00	0.00	23,380.00
ÉGYPTE	11,480.00	5,740.00	11,480.00	5,740.00
ÉTHIOPIE	8,656.00	4,320.00	12,944.00	32.00
GAMBIE	32,109.50	2,420.00	0.00	34,529.50
GHANA	36,095.00	3,280.00	0.00	39,375.00
INDE	-213.01	20,000.00	19,786.99	0.00
IRAN, Rep.islamique d'	316,495.24	20,000.00	25,000.00	311,495.24
IRAQ	133,920.00	7,440.00	0.00	141,360.00
JORDANIE	3,420.00	3,420.00	3,420.00	3,420.00
KENYA	62,683.39	3,580.00	0.00	66,263.39
LIBAN	29,895.98	3,060.00	1,975.00	30,980.98
LIBYE	79,159.22	10,640.00	0.00	89,799.22

MALI	9,279.60	3,600.00	0.00	12,879.60
MAURITANIE	63,825.09	2,900.00	0.00	66,725.09
MAROC	16,080.00	5,360.00	0.00	21,440.00
NIGER	69,480.00	3,760.00	0.00	73,240.00
NIGÉRIA /a	67,369.61	0.00	0.00	67,369.61
OMAN	21,000.00	2,100.00	0.00	23,100.00
PAKISTAN	6,488.94	6,520.00	6,488.94	6,520.00
QATAR	25,470.00	1,760.00	0.00	27,230.00
ARABIE SAOUDITE, Royaume de	30,000.00	20,000.00	20,000.00	30,000.00
SÉNÉGAL	10,667.82	3,520.00	0.00	14,187.82
SOMALIE	62,274.77	3,500.00	0.00	65,774.77
SOUDAN	45,085.70	3,980.00	0.00	49,065.70
SYRIE	23,998.12	4,520.00	9,040.00	19,478.12
TUNISIE	66,456.44	4,460.00	0.00	70,916.44
TURQUIE /b	0.00	0.00	0.00	0.00
OUGANDA	54,080.00	3,380.00	1,912.40	55,547.60
ÉMIRATS ARABES UNIS	9,223.80	4,600.00	4,600.00	9,223.80
YÉMEN	43,065.45	6,500.00	6,500.00	43,065.45

TOTAUX	1,470,964.15	183,880.00	130,847.33	1,523,996.82
---------------	---------------------	-------------------	-------------------	---------------------

a/ s'est retiré en
1995

b/ s'est retirée en 1997

* L'exercice financier commence en juillet

TABLEAU 1 b)

**FONDS FIDUCIAIRE No. 9161.00 - MTF/INT/008/MUL -
Projet interrégional de lutte antiacridienne**

Oracle Account : TF - AGPD - TFAA97AA89140

État des contributions au 31 décembre 2002
(en dollars EU)

Gouvernements membres	Montant non régulé au 31/12/2001	Contribution due pour 2002/2003 *	Montant reçu au 31/12/2002	Montant non régulé au 31/12/2002
AFGHANISTAN	34,800.00	3,480.00	0.00	38,280.00
ALGÉRIE	0.00	7,700.00	0.00	7,700.00
BAHREÏN	5,520.00	920.00	0.00	6,440.00
CAMEROUN	2,057.49	2,780.00	0.00	4,837.49
TCHAD	79,480.00	3,520.00	0.00	83,000.00
DJIBOUTI	23,380.00	1,120.00	0.00	24,500.00
ÉGYPTE	5,740.00	5,740.00	11,480.00	0.00
ÉTHIOPIE	32.00	4,320.00	0.00	4,352.00
GAMBIE	34,529.50	2,420.00	0.00	36,949.50
GHANA	39,375.00	3,280.00	0.00	42,655.00
INDE	0.00	20,000.00	20,000.00	0.00
IRAN, Rep. islamique d'	311,495.24	20,000.00	0.00	331,495.24
IRAQ	141,360.00	7,440.00	0.00	148,800.00
JORDANIE	3,420.00	3,420.00	6,831.69	8.31
KENYA	66,263.39	3,580.00	7,692.76	62,150.63
LIBAN	30,980.98	3,060.00	3,035.00	31,005.98
LIBYE	89,799.22	10,640.00	99,411.00	1,028.22

MALI	12,879.60	3,600.00	0.00	16,479.60
MAURITANIE	66,725.09	2,900.00	9,989.00	59,636.09
MOROC	21,440.00	5,360.00	0.00	26,800.00
NIGER	73,240.00	3,760.00	0.00	77,000.00
NIGÉRIA /a	67,369.61	0.00	0.00	67,369.61
OMAN	23,100.00	2,100.00	0.00	25,200.00
PAKISTAN	6,520.00	6,520.00	6,520.00	6,520.00
QATAR	27,230.00	1,760.00	1,760.00	27,230.00
ARABIE SAOUDITE, Royaume d'	30,000.00	20,000.00	51,470.28	-1,470.28
SÉNÉGAL	14,187.82	3,520.00	0.00	17,707.82
SOMALIE	65,774.77	3,500.00	0.00	69,274.77
SOUDAN	49,065.70	3,980.00	0.00	53,045.70
SYRIE	19,478.12	4,520.00	4,520.00	19,478.12
TUNISIE	70,916.44	4,460.00	0.00	75,376.44
TURQUIE /b	0.00	0.00	0.00	0.00
OUGANDA	55,547.60	3,380.00	0.00	58,927.60
ÉMIRATS ARABES UNIS	9,223.80	4,600.00	0.00	13,823.80
YÉMEN	43,065.45	6,500.00	0.00	49,565.45

TOTAUX	1,523,996.82	183,880.00	222,709.73	1,485,167.09
---------------	---------------------	-------------------	-------------------	---------------------

a/ s'est retiré en
1995

b/ s'est retirée en 1997

* L'exercice financier commence en juillet

TABLEAU 1 c)

**FONDS FIDUCIAIRE No. 9161.00 - MTF/INT/008/MUL -
Projet interrégional de lutte antiacridienne**

Oracle Account : TF - AGPD - TFAA97AA89140

État des contributions au 28 juillet 2003
(en dollars EU)

Gouvernements membres	Montant non réglé au 31/12/2002	Contribution due pour 2003/2004 *	Montant reçu au 28/07/2003	Montant non réglé au 28/07/2003
AFGHANISTAN	38,280.00	3,480.00	0.00	41,760.00
ALGÉRIE	7,700.00	7,700.00	0.00	15,400.00
BAHREÏN	6,440.00	920.00	0.00	7,360.00
CAMEROUN	4,837.49	2,780.00	0.00	7,617.49
TCHAD	83,000.00	3,520.00	0.00	86,520.00
DJIBOUTI	24,500.00	1,120.00	0.00	25,620.00
ÉGYPTE	0.00	5,740.00	0.00	5,740.00
ÉTHIOPIE	4,352.00	4,320.00	4,335.00	4,337.00
GAMBIE	36,949.50	2,420.00	0.00	39,369.50
GHANA	42,655.00	3,280.00	0.00	45,935.00
INDE	0.00	20,000.00	0.00	20,000.00
IRAN, Rép. Islamique d'	331,495.24	20,000.00	0.00	351,495.24
IRAQ	148,800.00	7,440.00	0.00	156,240.00
JORDANIE	8.31	3,420.00	0.00	3,428.31
KENYA	62,150.63	3,580.00	3,832.12	61,898.51
LIBAN	31,005.98	3,060.00	0.00	34,065.98
LIBYE	1,028.22	10,640.00	9,587.81	2,080.41
MALI	16,479.60	3,600.00	0.00	20,079.60

MAURITANIE	59,636.09	2,900.00	0.00	62,536.09
MOROC	26,800.00	5,360.00	0.00	32,160.00
NIGER	77,000.00	3,760.00	0.00	80,760.00
NIGÉRIA /a	67,369.61	0.00	0.00	67,369.61
OMAN	25,200.00	2,100.00	0.00	27,300.00
PAKISTAN	6,520.00	6,520.00	6,520.00	6,520.00
QATAR	27,230.00	1,760.00	26,380.00	2,610.00
ARABIE SAOUDITE, Royaume d'	-1,470.28	20,000.00	20,000.00	-1,470.28
SÉNÉGAL	17,707.82	3,520.00	0.00	21,227.82
SOMALIE	69,274.77	3,500.00	0.00	72,774.77
SOUDAN	53,045.70	3,980.00	0.00	57,025.70
SYRIE	19,478.12	4,520.00	4,520.00	19,478.12
TUNISIE	75,376.44	4,460.00	0.00	79,836.44
TURQUIE /b	0.00	0.00	0.00	0.00
OUGANDA	58,927.60	3,380.00	0.00	62,307.60
ÉMIRATS ARABES UNIS	13,823.80	4,600.00	0.00	18,423.80
YÉMEN	49,565.45	6,500.00	0.00	56,065.45

TOTAUX	1,485,167.09	183,880.00	75,174.93	1,593,872.16
---------------	---------------------	-------------------	------------------	---------------------

a/ s'est retiré en 1995

b/ s'est retirée en 1997

* L'exercice financier commence en juillet

Le Yémen a fait savoir le 2 août 2003 qu'un montant de 5 173 dollars EU était sur le point d'être viré à la Commission.

TABLEAU 2

État récapitulatif des crédits budgétaires et des dépenses
Fonds fiduciaire 9161 du Comité de lutte contre le criquet pèlerin

No.	Poste	2001 chiffres définitifs		2002 chiffres définitifs		2003 chiffres provisoires	
		Budget	Dépenses	Budget	Dépenses	Budget	Dépenses
1.	Bourses	58 000	29 356	58 000	92 073	58 000	55 444
2.	Reproduction et distribution du bulletin sur le criquet pèlerin et des documents du Comité	25 000	23 158	10 000	4 032	25 000	373
3.	Directives sur le criquet pèlerin	30 000	48 017	30 000	37 830	30 000	800
4.	Prospections acridiennes	30 000	38 497	30 000	2 596	30 000	3 526
5.	Réunion du Comité	50 000	45 243	-	311	50 000	3 773
6.	Formation	10 000	23 375	10 000	28 354	10 000	17 717
7.	Réunion du Groupe technique	1 000	2 950	30 000	-	1 000	-
8.	Réunion technique d'experts	20 000	(162)	30 000	33 504	30 000	-
9.	Groupe consultatif sur les pesticides	-	-	25 000	27 404	25 000	-
10.	Études d'experts-conseils	10 000	-	10 000	41 962	10 000	22 903
11.	Programme de soutien à EMPRES (criquet pèlerin)	50 000	22 818	50 000	55 919	50 000	39 461
12.	Éléments à corriger		9 137		3 573		
	<i>Total partiel</i>	284 000	242 389	283 000	327 558	319 000	143 997
13.	Dépenses d'appui au projet	36 920	31 511	36 790	42 582	41 470	18 720
14.	Imprévu/Fonds pour interventions d'urgence			100 000	-	-	-
	TOTAL	320 920	273 900	419 790	370 140	360 470	162 717

MTF/INT/008/MUL

FONDS FIDUCIAIRE
Comité de lutte contre le criquet pèlerin

RELEVÉ DE COMPTE POUR L'ANNÉE 2001

<u>Comptes</u>	<u>Description</u>	<u>Coûts</u> <u>en dollars EU</u>
5012	<u>Traitement des services généraux</u>	
	- Examen médical Maha Zaki (Erreur à corriger: à imputer à 007/MUL)	115
		115
5013	<u>Consultants</u>	
	- Kamal Suliman (Soudan) – Formation de chargé d'information sur le criquet pèlerin, 11 mois;	15 131
	- Lecoq, M. – Contribution à l'atelier EMPRES pour la région occidentale, Nouakchott, février 2001;	1 637
	- 2 messagers pour la trente-sixième session du CLCP (24-28 septembre 2001) (Pellegrini/Bilbeisi);	939
	- Agnès Bouche – Contrat d'auteur, affiche publicitaire pour EMPRES (PO104566);	6 000
	- Magor, J. – Expert-conseil pour la formation d'un chargé d'information, K. Suliman (11 juin – 14 juillet 2001);	1 500
	- Mani Tanko - Formation de chargé d'information, décembre 2001, bourse;	1 749
	- Assurance médicale pour Tanko	41
		26 997
5014	<u>Contrats</u>	
	- Mémoire d'accord avec l'Institut des ressources naturelles (Royaume-Uni), finalisation du texte, impression partielle des Directives sur le criquet pèlerin (PO 106198);	8 382
	- Impression de 1000 exemplaires en anglais des Directives sur le criquet pèlerin (PO 106759); Directives sur le criquet pèlerin (PO 106759)	21 987
	- Impression de 700 autres exemplaires en anglais (PO 106763);	17 363
		47 732
5020	<u>Heures supplémentaires</u>	
	- Mme Maha Zaki, Le Caire (Erreur à corriger: à imputer à 007/MUL)	2 729
	- Techniciens en téléphonie, trente-sixième session du CLCP	111
		2 840
5021	<u>Voyages</u>	
	- Transactions FAS 2001 encourues, inscrites en 2002;	2 196

- Everts, J. - Versement de l'indemnité journalière de subsistance, participation en juin 2000 au Groupe technique du CLCP (AAF0013835);	534
- Munir Butrous – Billet/indemnité journalière de subsistance, participation à la trente-sixième session du CLCP, Rome (AHQ0033505)	2 988
- Ben Ameer – Règlement de la créance de 2000, interprétation à la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO) (AHQ0012149)	(162)
- Aston, R. - Règlement, participation au Groupe technique du CLCC, juin 2000 (AHQ0013923)	419
- Mani Tanko - Formation d'agent d'information sur le criquet pèlerin, voyage de début de stage (AHQ009017)	290
 <i>Atelier EMPRES/Région occidentale, Nouakchott (Mauritanie), du 10 au 15 février 2001:</i>	
Everts, J. (AHQ0024507)	581
Hafedh Hamdi, Tunisie (AHQ0024151)	1 558
Djibrine Idrissa, Tchad (AHQ0024148)	1 906
Moussa Sissoko, Mali (AHQ0024122)	1 116
Ghaout Said, Maroc (AHQ0024142)	940
Lakdhar Rachid, CLCPANO	940
Cheferou Mahatan, Niger (AHQ0024145)	1 719
Faustin Diatta, Sénégal (AHQ0024146)	940
Mohamed Lazar, Algérie (AHQ0024107)	2 486
Mostafa Aliesh, Lybie (AHQ0024121)	1 989
 Magor, J., voyage à Rome pour conduire le cours de formation des chargés d'information (AHQ0029794)	 311
 Everts, J., représentante de Locustox à la trente-sixième session du CLCP (AHQ003690)	 3 433
(Erreur: 50 pour cent du coût à imputer à 686/NET)	1 997
Bachir Chara, porte-parole du Groupe technique du CLCP (AHQ0033881)	
Benhalima, T.- CLCP, Rome, 24-28.9.01 (AHQ0033856)	1 356
(Erreur à corriger: à imputer au Programme ordinaire)	1 370
Taher, M., invité spécial à la trente-sixième session du CLCP, (AHQ0034889)	
Roy, J., reçoit une médaille du CLCP (AHQ0033852)	1 094
Oomen, P., porte-parole du Groupe consultatif sur le criquet pèlerin (AHQ0033171)	1 589
Stagiaire Moumene, (voyage de retour après la fin des études) (AHQ0030488)	92
Stagiaire Al-Hariri, (voyage de retour après la fin des études) (AHQ0023826)	563
Stagiaire Ghaemian (études au Royaume-Uni)	767

33 012

5023

Formation

	Boursier Adnan Khan (Arabie saoudite), études de maîtrise à l'Université de Khartoum (Soudan)	18 692	
	Boursier Al-Hariri Khaled (Syrie), études de doctorat à l'Université de Faisalabad (Pakistan)	393	
	Boursier Moumene Khaled (Algérie), études de doctorat à l'INAT (Tunisie)	4 673	
	Boursier Ishfaque Muhammad (Pakistan), études de doctorat à l'Université de Faisalabad	4 923	
	Frais d'inscription pour Ishfaque (P092046)	2 000	
	Boursier Ghaemian (Rép. isl.d'Iran), études de maîtrise à l'Imperial College de Silwood Park (Royaume-Uni)	2 498	
	Concordance des comptes avec les années précédentes	(5 245)	
			27 934
5024	<u>Biens fongibles</u>		
	Médaille en argent pour J. Roy, présentation à la trente-sixième session du CLCP	112	
	Projecteur pour les présentations sur Power-point du CLCP (PO 107113)	4 221	
	Assurance du projecteur	11	
			4 344
5025	<u>Biens non fongibles</u>		
	Remboursement du prix d'un ordinateur portable imputé par erreur au Bureau du Caire en septembre 1999 (PO 69408)	(388)	
	Matériel de lutte antiacridienne (Maroc) (Erreur à corriger: à imputer à 006/MUL)	3 221	
			2 833
5026	<u>Frais de représentation</u>		
	Gravure de la médaille d'argent destinée à J. Roy	59	
	Déjeuner offert à une délégation venue du centre de recherche de la CE/Varese, développement de la télé-détection pour EMPRES	111	
	Pauses café, trente-sixième session du CLCP	282	
			452
5028	<u>Frais généraux de fonctionnement</u>		
	Mauritanie:		
	- Dépenses opérationnelles liées aux prospections du Centre de lutte antiacridienne	24 805	
	- Dépenses de fonctionnement, Atelier régional sur la lutte intégrée contre le criquet pèlerin, Akjoujt	4 246	
	Mali:		
	- Dépenses opérationnelles des unités chargées des prospections acridiennes	10 000	
	Niger:		
	- Dépenses opérationnelles des unités chargées des prospections acridiennes	3 692	
	Élaboration des Directives sur le criquet pèlerin (fascicule sur l'environnement) dans le cadre du projet Locustox	1 440	
	Correction d'une erreur concernant le financement dont a bénéficié Locustox	(1 155)	

	Dépenses locales d'EMPRES/Région centrale au Caire:		
	Petite caisse	28	
	Téléphone/Télécopie	867	
			43 923
5050	<u>Facturation interne</u>		
	Interprètes pour l'arabe, l'anglais, le français à la trente-sixième session du CLCP	28 942	
	Traduction en arabe, anglais et français des documents de travail et impression de ces documents pour la trente-sixième session du CLCP	22 598	
	Coût de la distribution du bulletin sur le criquet pèlerin	560	
	Cours d'anglais pour le stagiaire Kamal Suliman	107	
			52 207
	Total des dépenses pour 2001		242 389
5029	<u>Dépenses d'appui</u> (13 pour cent)		31 511
	DÉPENSES TOTALES POUR 2001:		273 900

MTF/INT/008/MUL

FONDS FIDUCIAIRE
Comité de lutte contre le criquet pèlerin

RELEVÉ DE COMPTE POUR L'ANNÉE 2002

<u>Comptes</u>	<u>Description</u>	<u>Coût en dollars EU</u>
5013	<u>Consultants</u>	
	- Magor J. – Formation d'un chargé d'information, M. Tanko (6 janvier-4 février 2002)	1 758
	- Lie, Svein – Contrat d'auteur: examen de publications et rapport sur l'amélioration de la traction d'un véhicule expérimental permettant des pulvérisations dans des endroits difficiles;	5 000
	- Ceccato, P. – Télédétection/amélioration de RAMSES dans le cadre d'EMPRES (1 ^{er} janvier-5 décembre 2002) 50 pour cent versés au titre de INT/008; 50 pour cent au titre de l'entité A4 du Programme ordinaire de la FAO	27 734
	- Russel-Smith, M. – Traduction en français des Directives sur le criquet pèlerin (77 jours, PO113426)	10 000
	- Russel-Smith, M. – Traduction supplémentaire des Directives sur le criquet pèlerin (13 jours; PO119006)	2 000
	- Harb, M. – Traduction en arabe des Directives sur le criquet pèlerin (83 jours, PO113543)	10 000
	- El-Guindy, Moshin – Mise au point rédactionnelle de la version arabe des Directives sur le criquet pèlerin (AC-PO120760)	2 000
	- Van der Valk, H. – Révision des Directives sur le criquet pèlerin en rapport avec la sécurité et l'environnement, en vue du formatage (30 jours, PO 114706)	9 000
	- Roy, J. – Révision technique de la version française des Directives sur le criquet pèlerin (15 jours, PO116106)	1 500
	- Jones, A. – Formatage de la présentation aux fins d'impression des Directives sur le criquet pèlerin (VI-Précautions d'usage pour la santé humaine et l'environnement) (11 jours, PO124366)	2 200
	- Mani Tanko (Niger) – Formation de chargé d'information sur le criquet pèlerin, 11 mois (janvier-novembre 2002) (PO109596)	18 026
	- Balouch, Ghulam (Pakistan) – Formation de chargé d'information sur le criquet pèlerin, 11 mois (décembre 2002 – octobre 2003) (PO 125349)	3 575
	- Rubegni, R. – Conception et création de la médaille pour le cinquantième anniversaire du CLCP (PO127279)	1 000
		93 793
5014	<u>Contrats</u>	
	- Crédit correspondant à un trop perçu pour l'impression des Directives sur le criquet pèlerin en 2001	(870)

	- Mémoire d'accord avec l'Université de Wageningen: création d'une base de données pour archiver les dossiers du Groupe consultatif sur les pesticides (PO 116247)	27 404	
	- Contrat avec El Batawi, Hashim: formatage et mise en page de la version arabe des Directives sur le criquet pèlerin aux fins d'impression (PO 127711)	2 000	
			28 534
5021	<u>Voyages</u>		
	Participation du boursier Mamoon Al-Alawi à des essais de pulvérisation à trs faible volume dans le cadre d'EMPRES (AHQ0051045)	1 707	
	Correction d'une erreur: Butrous imputé à la trente-sixième session du CLCP (AHQ0033505)	(1 743)	
	Correction d'une erreur: la participation à une réunion conjointe OCLALAV/CLCPANO en vue de la création d'une nouvelle Commission, dépenses imputées maintenant au CLCP;	5 712	
	Everts, J – Dépenses de voyage pour la trente-sixième session du CLCP (AHQ0033690)	21	
	Ceccato, P. – Dépenses de voyage (AHQ0039656)	460	
	Ceccato, P. - Maroc/Mauritanie, développement de RAMSES/télé-détection dans le cadre d'EMPRES (AHQ0045236)	3 237	
	Ceccato, P. - Niger/Mali, développement de RAMSES/télé-détection dans le cadres d'EMPRES (AHQ0053049)	2 476	
	Ceccato, P. – Mauritanie, installation de la nouvelle version RAMSES, participation à l'atelier sur la nouvelle technique de lutte contre le criquet pèlerin (AHQ0055189)	2 048	
	Lemine, Mohamed – Mali, pour contribuer à l'évaluation de la capacité de lutte antiacridienne de l'Organisation de la protection des plantes (AHQ0044447)	939	
	Stagiaire Singh, Satbir (Inde) – Soudan, études sanctionnées par un diplôme à l'Université de Khartoum (AHQ049707)	898	
	Stagiaire Abubaker, Husin Masaud (Lybie) – Soudan, études sanctionnées par un diplôme à l'Université de Khartoum (AHQ0049866)	335	
	Frais d'affranchissement à la FAO, Mauritanie	38	
	Voyage de retour du stagiaire Adnan Khan	243	
	Al Oualid, Fathi Omar (Lybie) – Oman, pour l'atelier sur la formation des formateurs dans le cadre d'EMPRES (AHQ0049977)	3 717	
	Magor, J. – Voyage au Royaume-Uni/Rome pour la formation d'agent d'information (AHQ0039690 + AHQ0052993)	769	
	Session de la nouvelle Commission de lutte contre le criquet pèlerin pour la région occidentale (CLCPRO), 18-20 septembre 2002, Rome:		
	Ndoubabe Tigaye (Tchad) (AHQ0050130)	3 405	
	Ould Cheik Bouya (Mauritanie) (AHQ0049829)	2 319	
	Bernard Maiga (Mali) (AHQ0049821)	2 914	
	Ghaout Said (Maroc) (AHQ0049253)	2 704	

	Cheferou Mahatan (Niger) (AHQ0049358)	5 179	
	Mbodj Macoumba (Sénégal) (AHQ0050139)	2 802	
	Moumen Al (Algérie) (AHQ0050691) Indemnité journalière de subsistance	972	
	Aliesh Mustafa (Lybie) (AHQ0050135)	1 481	
	PNUD, Île Maurice (Erreur à corriger)	3 573	
			46 206
5023	<u>Formation</u>		
	Boursier Ghaemian (Rép. isl. d'Iran), études de maîtrise à l'Imperial College de Silwood Park, Royaume-Uni (1 ^{er} octobre 2001-30 septembre 2002)	10 507	
	Boursier Ghaemian, frais d'études, 2001/2002	15 643	
	Boursier Adnan Khan (Arabie saoudite), études de maîtrise à l'Université de Khartoum (Soudan);	14 092	
	Boursier Adnan Khan, frais d'études	5 000	
	Diplôme en lutte antiacridienne, Université de Khartoum, frais de scolarité		
	Singhj, Satbir (Inde)	5 000	
	El-Tayib (Soudan)	5 000	
	Abubaker (Lybie)	5 000	
	Al-Qataberi (Yémen)	5 000	
	Bourses		
	Abubaker	7 472	
	Singh, Satbir	7 472	
	El-Tayib	4 215	
	Stagiaire Moumen Khaled (Algérie) – Subvention au titre de la thèse	750	
	Stagiaire Ishfaque Muhammad (Pakistan) – bourse	3 739	
			88 890
5024	<u>Biens fongibles</u>		
	Projecteur pour le logiciel Power-point commandé en 2001		
	- Reporter le crédit	(134)	
			(134)
5025	<u>Biens non fongibles</u>		
	Équipement de prospection acridienne pour la campagne 2002/2003 en Mauritanie	2 596	
			2 596
5026	<u>Frais de représentation</u>		
	Accueil des participants à la session de la CLCPRO Réunion, Rome, Sept.2002	265	
			265
5028	<u>Frais généraux de fonctionnement</u>		
	Erreur à corriger: dépenses imputées par erreur en 1999 à INT/006 au lieu d'INT/008	18 472	
	Bureau EMPRES, Le Caire: frais de téléphone et de télécopie	515	
	Quatre-vingt exemplaires du manuel de Jean Roy, distribués aux pays touchés par le criquet pèlerin	1 167	
	Formation de chargé d'information, Balouch, Ghulam	200	
	Dépenses de début de stage		

		20 354
5040	<u>Frais généraux</u>	
	Messagers internationaux/Expédition par la valise diplomatique, y compris l'envoi des Directives sur le criquet pèlerin	3 246
		3 246
5050	<u>Facturation interne</u>	
	F. Farina, Commis de grade G-2, pour aider à scanner les rapports sur le criquet pèlerin entre 1952 et 2002, en vue de la création d'une base de données qui sera utilisée par les pays touchés et les chercheurs;	36 962
	Interprètes pour la première session de la CLCPRO, septembre 2002	4 303
	Cours d'anglais de niveau A pour Mani Tanko	309
	Impression des numéros 279 à 289 du bulletin sur le criquet pèlerin	786
	Impression de 150 exemplaires du rapport de la Consultation d'experts sur l'utilisation de mycopesticides pour la lutte antiacridienne, Rome, décembre 2001	201
	 Première session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale, septembre 2002:	
	Traduction en arabe et impression d'une invitation à la session de la CLCPRO	154
	Traduction en arabe de l'ordre du jour	96
	Traduction en arabe des documents de travail	116
	Traduction en arabe du plan de travail provisoire	116
	Traduction en arabe du rapport de la réunion	765
		43 808
	 Total des dépenses pour 2002	327 558
5029	<u>Dépenses d'appui (13 %)</u>	42 582
	DÉPENSES TOTALES POUR 2002:	370 140

MTF/INT/008/MUL

FONDS FIDUCIAIRE
Comité de lutte contre le criquet pèlerin

RELEVÉ DE COMPTE POUR L'ANNÉE 2003
au 31JUILLET 2003

<u>Compte</u>	<u>Description</u>	<u>Coût en dollars EU</u>
5012	<u>Traitements des agents des services généraux</u> F. Farina, commis de grade G-2 Aider à scanner les rapports sur le criquet pèlerin entre 1952 et 2002 Création d'une base de données à utiliser par les pays touchés et les chercheurs	22 903
		22 903
5013	<u>Consultants</u> - Duranton, J.-F. en Mauritanie. Fournir des conseils techniques au Centre chargé des prospections acridiennes - Balouch, Ghulam (Pakistan) – Formation de chargé d'information, 11 mois (18 novembre 2002 – 17 octobre 2003) (PO 125349) Ceccato, P. – Télédétection, amélioration de RAMSES dans le cadre d'EMPRES, 11 mois (20 janvier – 19 décembre 2003); 50 pour cent versés au titre du INT/008, 50 pour cent au titre de l'entité A4 du programme ordinaire de la FAO (PO 126157) - Pender, Judith – Formation à RAMSES d'agents saoudiens s'occupant des acridiens dans le cadre d'EMPRES (PO 127531) - Mitchell, L. – Mise au point rédactionnelle, d'un point de vue technique, des Directives sur les criquets pèlerins sur la sécurité de l'environnement (PO 128846)	2 723 16 392 33 051 2 261 800
		55 227
5014	<u>Contrats</u> Obtenir de Météofrance toutes les données météorologiques historiques faisant défaut	803
		803
5021	<u>Voyages</u> Ceccato, P. – Frais de voyage de retour à la fin du contrat en 2002 (AHQ0039656) Boursier Ishfaq (Pakistan), voyage au Royaume-Uni pour effectuer les recherches nécessaires à son doctorat Frais de voyage de Ceccato pour l'année 2002 Consultant Pender, J. – voyage en Arabie saoudite pour assurer une formation à RAMSES dans le cadre d'EMPRES (AHQ0056673) Balouch, Ghulam – voyage de début de stage à Rome	493 454 (234) 3 545 820

		5 078
5023	<u>Formation</u>	
	Boursier Ishfaque (Pakistan) - programme de recherche de 12 mois sur la lutte antiacridienne à l'Institut des ressources naturelles du Royaume-Uni (PO 129362)	14 779
	Frais d'inscription à l'institut (PO 131830)	17 152
	Diplôme dans le domaine de la lutte antiacridienne, Université de Khartoum, 2002/2003, deuxième versement au titre de la bourse	
	Abubaker Hussin (Libye)	7 627
	Singh Satbir (Inde)	8 077
	El-Tayib, El Balla (Soudan)	7 355
		54 990
5024	<u>Matériel fongible</u>	
	Production de 62 médailles en argent pour le cinquantième anniversaire du CLCP	2 230
		2 230
5028	<u>Frais généraux de fonctionnement</u>	
	Gravure des noms sur les médailles du cinquantième anniversaire du CLCP	1 543
	Bureau EMPRES du Caire: frais de téléphone et de télécopie	345
		1 888
5050	<u>Facturation interne</u>	
	Impression du bulletin sur le criquet pèlerin	373
	Cours de langue et formation d'agent chargé d'information, Balouch, G.	55
	Cours d'informatique et formation d'agent chargé d'information, Balouch, G.	450
		878
	Total des dépenses pour 2003 au 31 juillet	143 997
5029	<u>Dépenses d'appui (13%)</u>	18 720
	DÉPENSES TOTALES POUR 2003:	162 717

TABLEAU 4.

Bourses d'étude accordées par le Comité au titre du Fonds fiduciaire TF-MTF/INT/008/MUL

Boursier	1999		2000		2001		2002		2003		Observations	
	Budget	Dépenses										
	dollars		dollars		dollars		dollars		dollars			
	EU	EU										
Khaled Moumene (Algérie) (fin d'activité)		17,570		20,827		4,765		-5,245		750		<p>Prolongé du 1.1.2001 au 30.6.2001 PO 76284 - Études en Tunisie: doctorat en acridologie auprès de l'Institut national agronomique (INAT) Période: 1.11.1995 - 30.6.2001 Les études devraient s'achever le 30.06.2001 aucune nouvelle prolongation n'est prévue</p>
AL-SHAIBANY, Adel (Yémen) CRC (fin d'activité)		6,884		504								<p>Nationalité: yéménite Pays d'étude: Inde Programme: entomologie (Criquet pèlerin) Institut hôte: Collège d'agriculture du Rajasthan Période d'étude: 40 mois Date de début/fin: 27.8.96 - 31.12.99</p>
AL-HARIRI, Khaled (Syrie) (fin d'activité)		8,235		9,054		956						<p>Nationalité: syrienne Pays d'étude: Pakistan Programme: entomologie(Criquet pèlerin) Institut hôte: Université d'agriculture de Faisalab Période d'étude: 24 mois Date de début/fin: 20.1.99 - 19.1.2001</p>

Muhammad ISHFAQUE (Pakistan) (Formation en cours)				585		6,923		3,739		32,385	PO 90503- prolongation jusqu'au 31.12.2001 Pays d'étude: Pakistan Programme: entomologie agricole, doctorat Institut hôte: Université de Faisalabad Période: maximum 36 mois Date de début: 20.12.2000 Date prévue d'achèvement:décembre 2003
Adnan KHAN (Arabie saoudite) (fin d'activité)		3,132		5,744		18,692		19,335			Pays d'étude: Soudan Programme: protection des cultures, maîtrise Institut hôte: Université de Karthoum Période: 24 mois Date de début: 26.6.2000 Date prévue d'achèvement: juin 2002
GHAEMIAN Mehdi (Rép.isl. d'Iran) (fin d'activité)						3,265		26,150			Cours de 12 mois de niveau maîtrise dans le dom de la lutte antiacridienne à l'Imperial College de Silwood (Royaume-Uni) 1.10.2001 - 30.9.2002
	1999		2000		2001		2002		2003		
Boursier	Budget dollars EU	Dépenses	Observations								
	68,000		68,000		68,000		68,000		68,000		
Abubaker Hussin Masaud (Lybie)								12,807		7,627	12 mois à l'Université de Khartoum Programme: Diplôme dans le domaine de la lutte (24.8.02-23.8.03)
Singh Satbir (Indie)								13,370		8,077	12 mois à l'Université de Khartoum Programme: Diplôme dans le domaine de la lutte (24.8.02-23.8.03)

El Tayib El Balla (Soudan)								9,215		7,355	12 mois à l'Université de Khartoum Programme: Diplôme dans le domaine de la lutte (24.8.02-23.8.03)	
Al-Qataberi (Yémen)								5,000			12 mois à l'Université de Khartoum Programme: Diplôme dans le domaine de la lutte (24.8.02-23.8.03)	

TABLEAU 5

**Comité de lutte contre le criquet pèlerin
BUDGET PROPOSÉ (en dollar EU)**

		2004	2005
No.	Poste	Budget	Budget
1.	Bourses d'études	30 000	30 000
2.	Reproduction et distribution du bulletin sur le criquet pèlerin et des documents du Comité	5 000	25 000
3.	Directives sur le criquet pèlerin	25 000	-
4.	Prospections acridiennes	20 000	-
5.	Réunion du Comité	-	50 000
6.	Formation	25 000	25 000
7.	Réunion du Groupe technique	30 000	-
8.	Réunion technique d'experts	-	-
9.	Groupe consultatif sur les pesticides	-	25 000
10.	Études d'experts-conseils	-	-
11.	Soutien au Programme EMPRES (criquet pèlerin)	27 726	7 726
	<i>Total partiel</i>	162 726	162 726
12.	Dépenses d'appui au projet	21 154	21 154
13.	Imprévus/Fonds pour interventions d'urgence	-	-
	TOTAL	183 880	183 880